



ÉVOLUTION DES INÉGALITÉS

| | |
|--------------------------------------|-------|
| PAUVRETÉ | p. 37 |
| EDUCATION-FORMATION | p. 45 |
| EMPLOI ET INSERTION ÉCONOMIQUE | p. 55 |



QUELS ÉCARTS EN TERMES DE PAUVRETÉ ?

La répartition spatiale des revenus fiscaux page 38

Indicateur 1
Revenu annuel médian des ménages
par unité de consommation

Indicateur 2
Evolution du revenu annuel médian des ménages
par unité de consommation

La pauvreté financière page 40

Indicateur 1
Part des allocataires CAF à bas revenus

Indicateur 2
Evolution du nombre d'allocataires CAF à bas revenus

Les personnes sans domicile fixe page 42

Indicateur 1
Nombre total des places d'hébergement d'urgence

Indicateur 2
Durée moyenne du séjour

Indicateur 3
Profil des personnes hébergées

La répartition spatiale des revenus fiscaux

Contexte

Selon une étude de l'Insee sur les revenus des ménages entre 2002 et 2007, on constate un rééquilibrage entre les territoires au niveau national : les revenus augmentent plus rapidement dans les régions aux revenus les plus faibles ; les différences entre campagne et ville se réduisent.

Toutefois, les disparités dans les pôles urbains persistent. Comme dans les autres grandes agglomérations (Paris, Nantes, Rennes, Bordeaux et Toulouse), à Lyon, plus on s'éloigne de la ville-centre, plus les communes apparaissent dynamiques en termes de population et de revenus. Mais certaines communes voisines, aux faibles revenus, connaissent une stagnation (voire une baisse des revenus dans certaines agglomérations).

Les tendances récentes dans l'agglomération révèlent, à l'échelle infra-communale, des espaces de précarité importants qui correspondent en grande partie aux quartiers de la géographie prioritaire.

L'étude de l'Insee sur la précarité, réalisée au niveau du Grand Lyon, permet d'identifier les quartiers en situation de précarité. Certains cumulent tous les types de précarité (monétaire, familiale et liée à l'emploi). D'autres ne sont concernés que par la précarité monétaire ou familiale.

Enfin, il est important de noter, qu'à l'échelle de l'agglomération lyonnaise, l'écart des revenus entre les communes de l'Est et de l'Ouest qui s'est creusé progressivement depuis plus de vingt ans, tend à se stabiliser voire à diminuer depuis 2005.



Que prend-on en compte ?

■ **Le revenu fiscal** correspond à la somme des ressources déclarées par les contribuables sur la « déclaration des revenus », avant tout abattement. Il ne correspond pas au revenu disponible. Le revenu fiscal comprend ainsi les revenus d'activités salariées, les pensions d'invalidité et les retraites (hors minimum vieillesse), les pensions alimentaires reçues (déduction faite des pensions versées), les revenus d'activités non salariées, certains revenus du patrimoine ainsi que les revenus sociaux imposables : indemnités de maladie et de chômage (hors RMI/RSA).

■ **Le revenu médian** des ménages partage les personnes en deux groupes : la moitié des personnes appartient à un ménage qui déclare un revenu par Unité de consommation (UC) inférieur à cette valeur et l'autre moitié à un ménage présentant un revenu supérieur. Cet indicateur permet donc de mesurer le niveau central des revenus par UC au sein d'une zone.

■ **Le revenu fiscal par unité de consommation** est le revenu du ménage rapporté au nombre d'unités de consommation qui le composent. Par convention, le nombre d'unités de consommation d'un « ménage fiscal » est évalué de la manière suivante :

- le premier adulte du ménage compte pour une unité de consommation ;
- les autres personnes de 14 ans ou plus comptent chacune pour 0,5 ;
- les enfants de moins de 14 ans comptent chacun pour 0,3.

Le revenu fiscal exprimé par UC présente l'avantage de prendre en compte les diverses compositions des ménages et donc les économies d'échelle liées à la vie en groupe.

■ **Évolution du revenu annuel médian entre 2002 et 2008** (en euros constants) : il s'agit de l'évolution du revenu, corrigée des effets de l'inflation calculée sur la période 2002-2008.

Limites des indicateurs

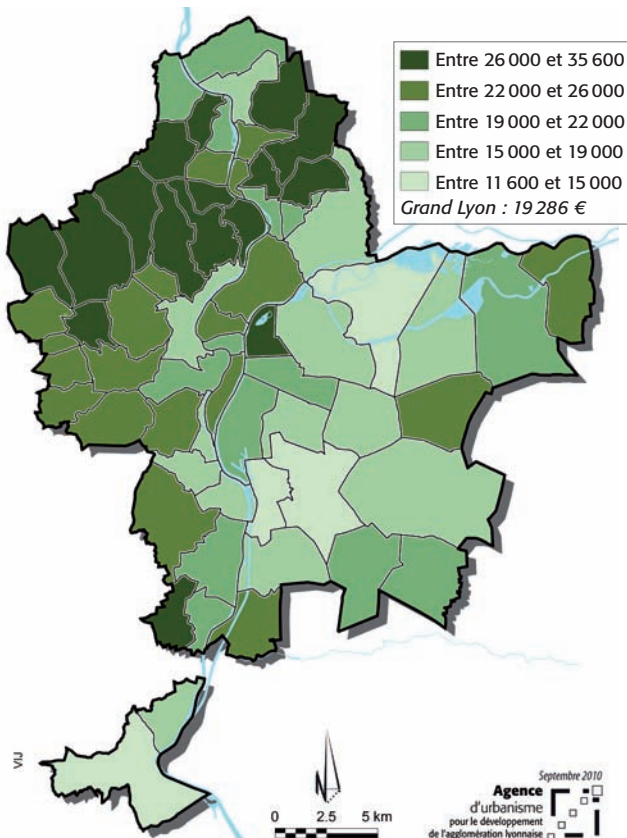
Un **ménage fiscal** est un ménage ordinaire constitué par le regroupement des foyers fiscaux répertoriés dans un même logement. Son existence, une année donnée, tient au fait que coïncident une déclaration indépendante de revenus et l'occupation d'un logement connu à la taxe d'habitation. De ce fait, **en sont exclus les ménages constitués de personnes ne disposant pas de leur indépendance fiscale** (essentiellement des étudiants), les contribuables vivant en collectivité. A partir de 2007, une partie des ménages est réintégrée. Ce sont les ménages concernés par un seul événement de type mariage, décès et séparation, ayant eu lieu entre le 1^{er} janvier et le 30 novembre de l'année de référence.

Une diminution du revenu médian ne signifie pas forcément une diminution du nombre de personnes en situation de grande pauvreté au sein d'un territoire.

Qu'apprend-on ?

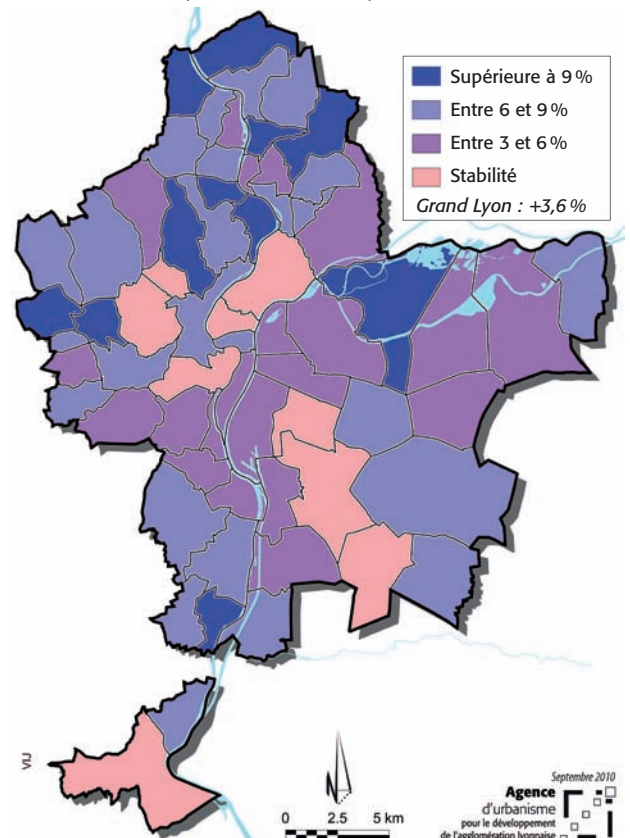
- En 2008, la moitié des ménages du Grand Lyon déclare un revenu annuel médian inférieur à 19 286 euros par unité de consommation, soit 1 610 euros par mois.
- Les 10 % des ménages les plus modestes du Grand Lyon (premier décile) déclarent un revenu inférieur à 6 420 euros alors que celui des 10 % les plus aisés (dernier décile) est supérieur à 40 770 euros, soit six fois plus.
- Entre 2002 et 2008, le revenu annuel médian des ménages dans le Grand Lyon a augmenté de +3,6%. Il augmente davantage (+5%) dans la deuxième couronne Est et Ouest, ainsi qu'à Bron et Vaulx-en-Velin. Malgré cette hausse, le premier décile de ces communes reste inférieur à celui du Grand Lyon (6 420 euros). C'est le cas de Vaulx-en-Velin (2 970 euros) et de Givors (4 110 euros).
- En 2008, l'écart entre le premier décile et le dernier décile est bien supérieur à celui du Grand Lyon dans les communes de Vénissieux et Vaulx-en-Velin (le dernier décile est 8 fois plus élevé que le premier). Entre 2002 et 2008, les inégalités se sont creusées à Vénissieux et dans une moindre mesure à Pierre-Bénite et Saint-Fons.
- Avec un recul sur une plus longue période (15 ans), on constate à partir de 2000 une stabilisation de l'écart entre les secteurs Est, Centre et l'Ouest, alors qu'il s'était creusé depuis 1995. A noter que le secteur Centre évolue comme le secteur Est.

Revenu annuel médian des ménages par unité de consommation en 2008



Source : Insee - Revenus fiscaux localisés de ménages

Evolution du revenu annuel médian des ménages entre 2002 et 2008 (en euros constants)



Source : Insee - Revenus fiscaux localisés de ménages

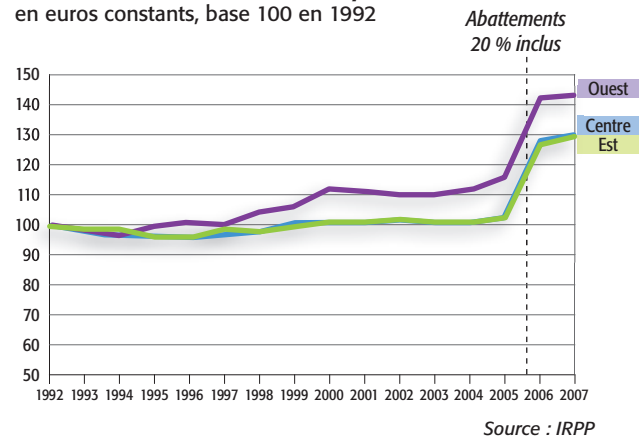
Ce qu'il faut retenir

En 2008, le revenu médian dans les communes de l'Est reste deux fois inférieur à celui de l'Ouest.

En cinq ans, le revenu médian progresse moins vite dans le Centre et en première couronne Nord et Sud Ouest qu'en deuxième couronne.

A partir de 2000, une stabilisation de l'écart entre les secteurs Est, Centre et l'Ouest.

Evolution des revenus fiscaux moyens en euros constants, base 100 en 1992



Source : IRPP

La pauvreté financière

Contexte

En France, selon l'Observatoire des inégalités, la pauvreté a diminué des années 1970 jusqu'au milieu des années 1990. Elle s'est ensuite stabilisée jusqu'au milieu des années 2000. Depuis, les taux sont restés stables mais le nombre de personnes pauvres est en hausse : + 500 000 entre 2002 et 2008 (selon le seuil à 50 %). En 2008, la France compte entre 4,3 et 7,8 millions de personnes pauvres (selon la définition de la pauvreté utilisée : seuil à 50 % ou à 60 % du niveau de vie médian).

Concernant les inégalités de revenus, elles n'ont cessé de croître ces dix dernières années. Entre 1998

et 2008, alors que le revenu annuel moyen des 10 % les plus modestes a progressé de 13,7 % (soit 970 euros), celui des 10 % les plus aisés a augmenté de 27,3 % (soit 11 530 euros). Les plus modestes touchent 6,7 fois moins que les plus riches, contre 6 fois en 1998.

Dans ce contexte, le nombre d'allocataires de minima sociaux s'établit en 2008 autour de 3,3 millions. En 2000, ce chiffre était de 3,4 millions soit 44 000 personnes de plus. En comptabilisant les ayants droits (conjoint, enfants...), plus de 6 millions d'individus vivent d'une allocation de ce dispositif.



Que prend-on en compte ?

■ **Le Revenu par unité de consommation (RUC)** est égal au rapport entre le revenu mensuel disponible avant impôts et le nombre d'unités de consommation.

Par convention, le nombre d'unités de consommation est évalué de la manière suivante :

- le premier adulte du ménage compte pour une unité de consommation ;
- les autres personnes de 14 ans ou plus comptent chacune pour 0,5 ;
- les enfants de moins de 14 ans comptent chacun pour 0,3.

Le revenu fiscal exprimé par UC présente l'avantage de prendre en compte les diverses compositions des ménages et donc les économies d'échelle liées à la vie en groupe.

■ **Le nombre d'allocataires** correspond au nombre de ménages (personnes seules, couples, familles) et non au nombre de personnes.

■ **Allocataire à bas revenus** est un individu du ménage dont les revenus par unité de consommation sont inférieurs à 60 % du RUC médian calculé par l'Insee. Au 31 décembre 2009, le seuil des bas revenus était 942 euros par unité de consommation et par mois.

Exemple de calcul : Les bas revenus d'une famille composée d'un couple avec un enfant de plus de 14 ans et un autre de moins de 14 ans, ce qui représente 2,3 UC, soit $(1+0,5+0,5+0,3) \times 942 \text{ €} = 2\ 166,60 \text{ €}$

■ **Part des allocataires à bas revenus**

Nombre d'allocataires à bas revenus CAF X 100
Nombre total d'allocataires dans le champ RUC

Limites des indicateurs

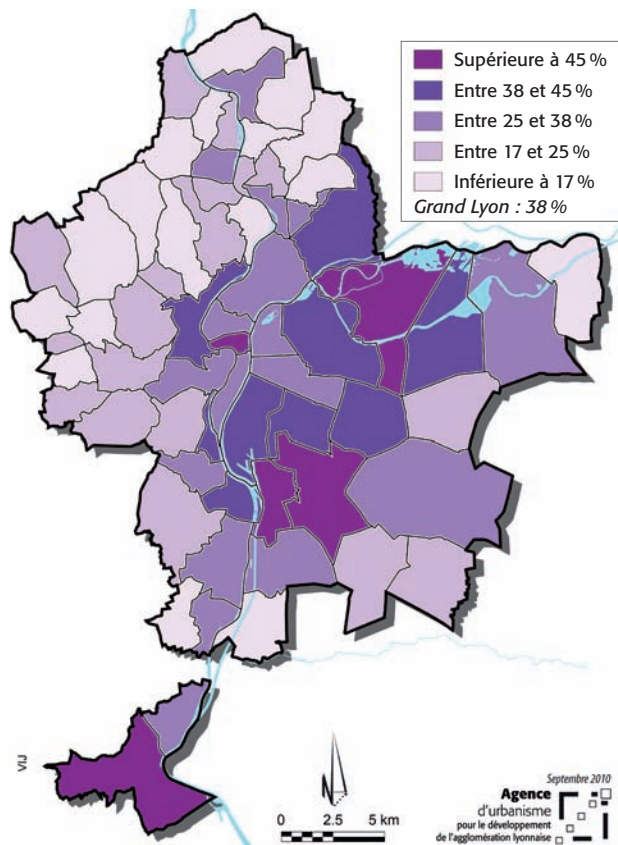
Ces allocataires ne comprennent pas les étudiants qui ne perçoivent qu'une prestation logement, les personnes âgées de plus de 65 ans, les allocataires relevant de régimes particuliers (régimes spéciaux, régime agricole, régime minier, Mines de l'Ouest).

Les données sur les allocataires à bas revenus au 31 décembre 2000 ont été calculées à partir de l'ancien seuil des bas revenus (50 % du revenu médian) alors que celles calculées, depuis le 31 décembre 2005, intègrent le nouveau seuil (60 % du revenu médian) ce qui vient gonfler le nombre de bénéficiaires à bas revenus fin 2005.

Qu'apprend-on ?

- Au 31 décembre 2009, parmi les 205 615 ménages du Grand Lyon, allocataires de la Caisse d'allocation familiale, comptés dans le champ du RUC, près de 77 590 ménages bénéficiaires de la Caf (38 %) vivent sous le seuil des bas revenus, soit avec moins de 942 euros par mois pour une personne seule. Cette situation concerne 182 300 personnes.
- Entre 2006 et 2009, le nombre de ménages à bas revenus a reculé de 2 %. Toutefois, le nombre de ménages à bas revenus avec deux enfants ou plus a progressé de 5 %.
- Dans la majorité des communes de l'Est, la part des allocataires Caf à bas revenus est supérieure à la moyenne observée dans le Grand Lyon. Elle atteint même 55 % à Vaulx-en-Velin, 52 % à Vénissieux et 50 % à Saint-Fons.
- A contrario, dans la plupart des communes du territoire Nord Ouest de l'agglomération lyonnaise, la part des allocataires Caf à bas revenus est deux fois moins importante que celle du Grand Lyon (17 % contre 38 %).

Part des allocataires à bas revenus * dans le Grand Lyon au 31/12/2009



Source : CAF de Lyon

* Nombre d'allocataires à bas revenus / Nombre d'allocataires dans le champ du RUC

Ce qu'il faut retenir

Au 31 décembre 2009, dans le Grand Lyon, 38 % des allocataires de la Caf vivent sous le seuil des bas revenus (soit 77 590 ménages).

Près d'un tiers des allocataires à bas revenus ont deux enfants ou plus (22 840 ménages). Cette part est stable par rapport à 2006.

A l'est, plus particulièrement dans la première couronne, la part des allocataires à bas revenus est sensiblement supérieure à la moyenne du Grand Lyon (38 %).

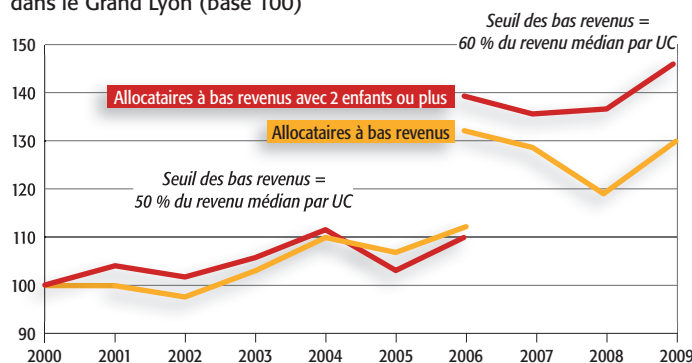
Exemple d'initiative publique

La Mission régionale d'information sur l'exclusion (Mrie)

La Mrie Rhône-Alpes est une association créée en 1992 à la demande conjointe du mouvement associatif, d'ATD Quart-Monde et de partenaires sociaux. Elle propose aux professionnels et aux associations un espace partenarial permettant d'observer les phénomènes émergents de l'exclusion, de prendre du recul par rapport aux actions engagées pour les faire évoluer et de développer une approche transversale, en considérant les personnes en situation d'exclusion dans leur globalité.

Dans son rapport 2010, la Mrie souligne que l'exclusion n'a pas perdu de terrain dans la région. Au contraire, la crise a renforcé les facteurs de pauvreté. L'objectif est par conséquent de renforcer la prévention de l'exclusion. Devant la multiplication des difficultés des personnes précaires, la Mrie élargit sa réflexion aux thèmes de la santé et de la culture.

Evolution du nombre d'allocataires à bas revenus dans le Grand Lyon (base 100)



Source : CAF de Lyon

Les personnes sans domicile fixe

Contexte

Le dispositif d'accueil, d'hébergement et d'insertion n'a cessé de s'enrichir de nouveaux outils et de bénéficier de moyens accrus. En revanche, il peine encore à assumer pleinement sa mission. De nombreux ménages ne sont pas pris en charge, ou pris en charge dans des conditions insatisfaisantes.

Selon le Haut comité pour le logement des personnes défavorisées, plusieurs facteurs peuvent mener à l'exclusion : la précarité de l'emploi et la faiblesse des revenus, la hausse des coûts du logement et la disparition de formes d'habitat, telles que les hôtels meublés ainsi que la fermeture de lits d'hôpitaux. Tous ces facteurs conjugués produisent une exclusion qui touche des publics plus nombreux et plus diversifiés. La population française est très sensible à cette situation et nombreux sont les Français qui craignent d'être confrontés au risque de la rue.

Depuis le milieu des années 1980 et les premiers plans « pauvreté-précarité », le secteur de l'hébergement a connu de profondes mutations. Les outils se sont complétés avec les Samu sociaux, les lits infirmiers, l'ouverture de nouvelles places d'urgence puis de stabilisation. La veille sociale est apparue avec le numéro d'appel « 115 », les services d'accueil et d'orientation, les accueils de jour.

Cependant, l'offre du dispositif reste insuffisante quantitativement et qualitativement. En témoigne le fait que des personnes restent sans proposition d'accueil après avoir appelé le 115 (une centaine par jour à Lyon).

Malgré une mobilisation réelle, les sorties du dispositif vers le logement durable restent insuffisantes.



Que prend-on en compte ?

■ Nombre total des places d'hébergement d'urgence

Nombre de places d'hébergement recensées par la Direction départementale de la cohésion sociale du Rhône dans le cadre du dispositif de veille sociale. Il s'agit des capacités d'hébergement d'urgence au début de la période du dispositif hivernal qui dure de novembre à fin mars. Elles évoluent au cours de la période en fonction des conditions climatiques.

■ Durée moyenne du séjour

Nombre moyen de nuits passées par personne hébergée dans le centre Gabriel Rosset géré par Notre Dame des Sans Abris (Lyon 7^e). Ce centre a une capacité de 164 places pérennes pour hommes seuls, soit 93 % du nombre total des places d'hébergement pérennes pour hommes seuls à l'échelle du département du Rhône.

■ Profil des personnes hébergées dans les structures d'hébergement d'urgence du Grand Lyon

Répartition des personnes accueillies dans une structure d'hébergement d'urgence selon leur âge, la composition familiale et leurs revenus.

Limites des indicateurs

Les statistiques proviennent des bilans établis par chaque structure d'hébergement. Il convient de considérer les données recueillies et les statistiques comme de grandes tendances.

Les données relatives au profil des personnes hébergées sont issues d'une enquête trimestrielle, établie depuis 2008. Elle concerne le profil des personnes hébergées à un instant T dans les Centres d'hébergement d'urgence (CHU) du Rhône uniquement.

Qu'apprend-on ?

- Le département du Rhône compte 1 255 places en hébergement d'urgence en 2009/2010, soit 500 de plus qu'en 2003/2004 (+ 60 % d'offre). La presque totalité de ces places (1133) sont désormais disponibles toute l'année et pas seulement en hiver.
- La composition des ménages hébergés montre une très forte augmentation des familles qui passe de 27 % en 2005, 41 % en 2008 et 43 % en 2009. La majorité des personnes hébergées sont des personnes seules (52 % en 2009).
- Plus du tiers des hébergés sont des moins de 18 ans. En 2009, la moitié de la population accueillie dans un hébergement d'urgence est âgée de 26 à 60 ans.
- 48 % des hébergés sont sans ressources, mais à l'inverse, 18 % sont salariés ou retraités, et malgré cela en hébergement d'urgence.
- Dans le centre Gabriel Rosset, la durée moyenne du séjour est passée de 23 nuits en 1996 à 32 nuits en 2009.

Ce qu'il faut retenir

1 255 places en hébergement d'urgence surtout du fait de la pérennisation de places saisonnières.

Pratiquement autant de familles que de personnes seules (respectivement 43 % et 52 %).

Près de 80 % des hébergés sont sans ressource ou perçoivent des minimas sociaux.

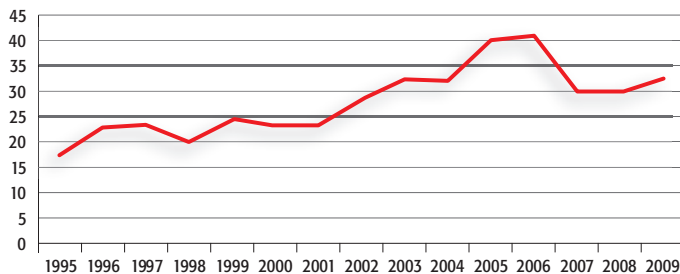
Exemple d'initiative publique

Dispositif d'hébergement du Rhône

Le dispositif d'hébergement du Rhône compte un peu plus de 2 400 places dont 1 255 places d'hébergement d'urgence. Depuis 2007, avec la mise en œuvre du Plan d'action renforcé en faveur des sans-abris (Parsa) notamment, le nombre de places n'a cessé d'augmenter. D'ailleurs il est à noter que la capacité d'accueil dépasse l'obligation prévue par l'article 69 de la loi du 25 mars 2009 relative à la mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion qui impose aux communes de disposer d'un nombre de places d'hébergement pour les personnes sans domicile. Cette obligation dans le Rhône est de 690 places.

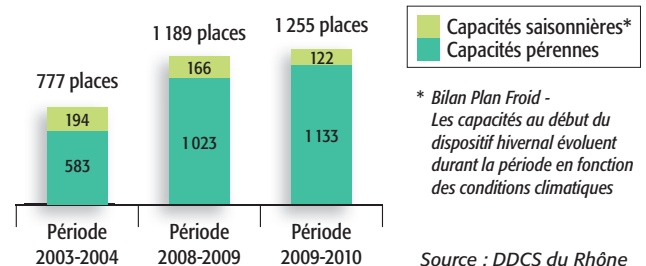
Cette évolution nécessite l'organisation de la fluidité des dispositifs.

Durée moyenne de séjour au centre Gabriel Rosset (en nombre de nuitées)



Source : Foyer Notre Dame des Sans Abris

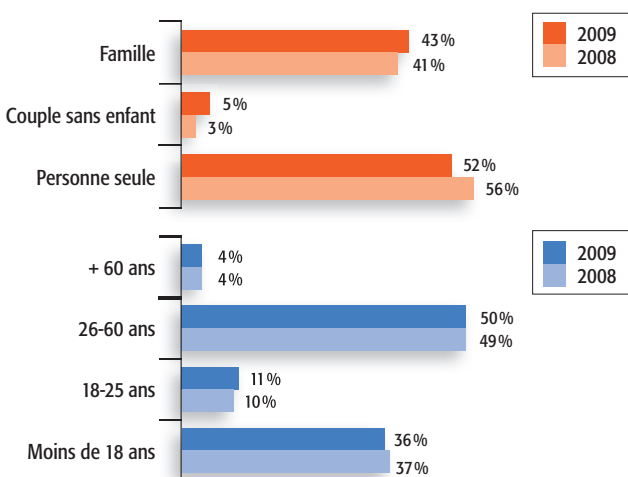
Les capacités d'hébergement d'urgence dans les centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS) et les centres d'hébergement d'urgence (CHU) du Rhône



* Bilan Plan Froid - Les capacités au début du dispositif hivernal évoluent durant la période en fonction des conditions climatiques

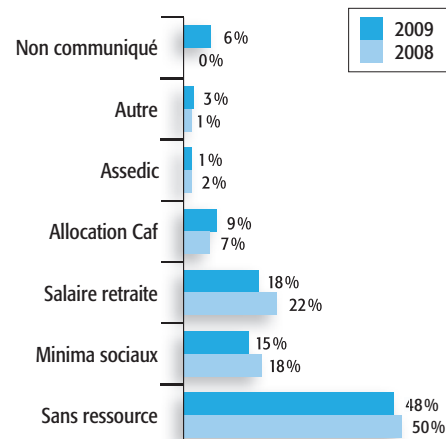
Source : DDCS du Rhône

Profil des personnes hébergées dans les structures d'hébergement d'urgence du Grand Lyon



Source : DDCS du Rhône

Ressources des personnes hébergées



Source : DDCS du Rhône

POUR ALLER PLUS LOIN ...

■ Pour participer

Toute personne rencontrant une personne sans abri et en difficulté peut appeler gratuitement et anonymement le 115. Les dons au profit de l'aide aux personnes les plus en difficulté (pour la nourriture, le logement ou les soins), donnent droit à une réduction d'impôt sur le revenu de 75 % dans la limite de 470 euros.

Certaines associations d'aides aux personnes en difficulté collectent vieux vêtements, meubles, objets et organisent des brocantes.

■ Pour s'informer

Contrat de cohésion urbaine et sociale

Dans le cadre de l'Observatoire territorial de la Cohésion sociale, l'Agence d'urbanisme a publié en 2008 un **cahier sur le thème de la précarité et de l'emploi** à l'échelle de l'agglomération lyonnaise.

www.urbalyon.org

Inégalités

Le **site de l'Observatoire des inégalités** met en ligne des informations statistiques nationales sur différents thèmes, dont celui de la pauvreté (rubrique revenus).

www.inegalites.fr

Logement des personnes défavorisées

Le **Haut comité pour le logement des personnes défavorisées** a pour mission de faire toute proposition utile sur l'ensemble des questions relatives au logement des personnes défavorisées. Il élabore chaque année un rapport qu'il remet au Président de la République et au Premier Ministre. Les avis, rapports et interventions du Haut comité sont disponibles sur le site.

www.hclpd.gouv.fr

Lutte contre la pauvreté et l'exclusion en Rhône-Alpes

Le **site de la Mission régionale d'information sur l'exclusion Rhône-Alpes** (Mrie) propose lettres, états des lieux et dossiers sur ces thématiques. Ces publications sont directement téléchargeables sur le site ou disponibles sur simple commande.

www.mrie.org

Pauvreté/précarité

L'étude Grand Lyon : **la précarité reste concentrée à l'est de l'agglomération** est disponible sur le site internet de l'Insee Rhône-Alpes à la rubrique Publications (n° 130, septembre 2010). La pauvreté monétaire est l'un des trois indicateurs utilisés par l'Insee dans cette étude pour élaborer son indicateur composite de précarité. Les deux autres indicateurs pris en considération sont la précarité liée à l'emploi et la précarité familiale. Menée en 2010, cette étude permet de repérer quatorze espaces de précarité au sein des communes du Grand Lyon de plus de 19 000 habitants. La même étude a également été menée en 2008 et 2009 sur les agglomérations de Grenoble et Saint-Etienne.

Précarité dans l'agglomération de Grenoble : pas uniquement dans les zones urbaines sensibles, Insee Rhône-Alpes, La Lettre Analyses n° 99, novembre 2008.

Saint-Étienne Métropole : la pauvreté concerne toutes les grandes communes de l'agglomération, Insee Rhône-Alpes, La Lettre Analyses n° 120, novembre 2009.

www.insee.fr/rhone-alpes

Rapports publics

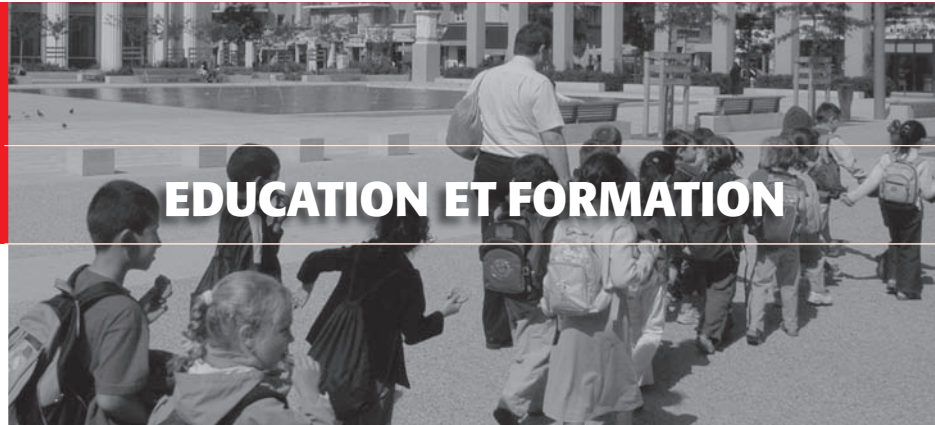
Le **site de la Documentation française** permet de télécharger différents rapports via la rubrique « rapports publics ».

www.ladocumentationfrancaise.fr

Revenus

L'étude **Les revenus des ménages entre 2002 et 2007 : un rééquilibrage entre territoires mais des disparités dans les pôles urbains** est disponible sur le site de l'Insee (Insee Première, n° 1309, août 2010).

www.insee.fr



EDUCATION ET FORMATION

QUELS PARCOURS SCOLAIRES DES HABITANTS ?



Socialisation des jeunes enfants

Contexte

Selon une enquête au plan national, 67 % des enfants de moins de trois ans sont gardés principalement par un de leurs parents ou par un membre de la famille pendant la semaine. 20 % sont confiés à une assistante maternelle, 8 % sont accueillis dans une structure collective et 2 % sont gardés par une employée au domicile des parents (enquête *Modes d'accueil et de garde des jeunes enfants*, DREES, 2007).

En 2008, en France, le nombre moyen de places d'accueil collectif (crèches collectives et halte-garderie) est de 11,9 places pour 100 enfants de moins de trois ans. Il varie de 2 à 34 places selon les départements. Le Rhône fait partie des départements qui dépassent cette moyenne nationale (enquête auprès des services de Protection maternelle et infantile des départements, DREES, 2008).

La loi indique que les enfants qui ont atteint l'âge de 2 ans au jour de la rentrée scolaire peuvent être admis dans les écoles maternelles, dans la limite des places disponibles.

Des travaux de recherche ont montré que la fréquentation de l'école maternelle et la durée de cette fréquentation pouvaient être favorables à la réussite des premiers apprentissages des enfants issus de milieux défavorisés, même si cette scolarisation précoce ne saurait compenser les effets de l'origine sociale.

En 2007, d'après le recensement de la population le taux de scolarisation des enfants de 2 ans est de 22 % dans le Grand Lyon et celui des enfants de 3 ans de 85 %. Ces résultats sont proches des tendances nationales (respectivement 22 % et 86 %).

Depuis 2009, la Commission départementale de l'accueil des jeunes enfants du Rhône a engagé une réflexion sur l'accueil des 2-4 ans. Sans opposer l'école à l'accueil en structure petite enfance, il s'agit d'élargir la réflexion sur la spécificité de l'accueil de cette classe d'âge, construire des passerelles entre les temps scolaires et péri-scolaires, expérimenter de nouveaux modes de garde adaptés aux contraintes des parents, comme les jardins d'éveil.



Que prend-on en compte ?

■ Part des enfants de trois ans et moins accueillis en crèches, haltes-garderies et écoles maternelles

Cet indicateur s'appuie sur plusieurs sources :

- Nombre d'enfants de trois ans et moins scolarisés dans les écoles publiques et privées du Grand Lyon (source *Rectorat, rentrée 2005*).
- Nombre de places en établissements d'accueil pour les enfants de moins de 6 ans : crèches collectives, parentales, familiales, crèches privées (entreprises), halte garderie (source *Département du Rhône, 2010*).
- Nombre d'enfants de trois ans et moins : nés en 2005, 2006, 2007, 2008 (source : *Insee-Etat civil*).

Mode de calcul :

$$\frac{\text{Nb enfants scolarisés de 3 ans et moins} \times \text{Nb places en établissements d'accueil}}{\text{Nb enfants nés en 2005, 2006, 2007, 2008}}$$

NB : Cet indicateur ne sous-entend pas indiquer que l'école maternelle représente un substitut aux modes de garde payants. Les études de la DREES montrent en effet que l'école maternelle à 2 ans n'apparaît que relativement rarement comme un substitut total à un mode de garde payant (DREES, études et résultats, n° 497).

Limites de l'indicateur

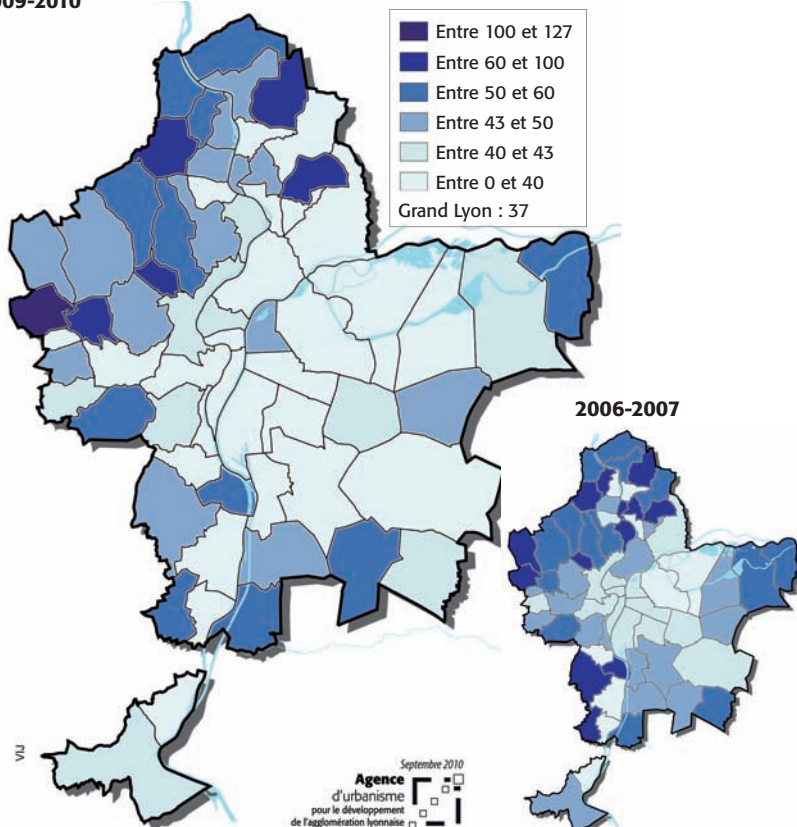
En utilisant le fichier des naissances, l'indicateur ne prend pas en compte de nombreux déménagements qui se produisent peu de temps après des naissances pour différents motifs : adapter la taille du logement à la nouvelle configuration de la famille, rapprochement du lieu de travail de l'un des parents ... Il reflète davantage la dynamique de natalité que la population infantile résidant dans la commune.

Par ailleurs, les effectifs scolarisés sont comptés au lieu de scolarisation alors que les naissances sont au lieu du domicile : il y a donc un décalage entre les deux. Cela compte pour les communes qui scolarisent normalement leurs enfants dans d'autres communes par le biais de la carte scolaire, mais aussi pour les communes qui scolarisent des enfants qui n'habitent pas sur leur territoire en raison de dérogations.

Qu'apprend-on ?

- En 2009-2010, dans le Grand Lyon, les capacités en crèches, en haltes-garderies ou à l'école maternelle permettent d'accueillir environ 37 enfants de 3 ans et moins sur 100 enfants. Les autres enfants sont gardés à domicile par un de leur parents, un grand-parent, une employée à domicile ou confiés à une assistante maternelle.
- Les communes où l'offre de places est la plus élevée sont plutôt à l'ouest et en deuxième couronne.
- Les communes du centre et de la première couronne, qui accueillent une forte population modeste, apparaissent les moins pourvues.
- Toutefois, ce constat est à nuancer :
 - dans certaines communes plutôt du centre, le nombre d'enfants qui naît est plus important que le nombre d'enfants qui grandit sur place du fait de déménagements de jeunes ménages vers la périphérie,
 - une offre qui peut sembler être déficitaire sur une commune peut parfois être compensée par une offre importante dans une commune voisine grâce à une politique d'offre intercommunale (Contrats Enfance de la Caf).

Accueil des trois ans et moins en crèches, haltes-garderies et écoles maternelles pour l'année scolaire 2009-2010



Source : Département du Rhône, Insee- Etat Civil, Rectorat Académie de Lyon

Ce qu'il faut retenir

Une offre en structures collectives (crèches, haltes-garderies ou écoles maternelles) globalement importante.

La répartition territoriale de cette offre soulève des questions.

Exemples de politiques publiques

Le Département du Rhône mène depuis plusieurs années une politique volontariste d'incitation à l'accueil des enfants en situation de handicap dans les établissements d'accueil du jeune enfant. Depuis 2008, s'y ajoute une politique de soutien à la création des micro-crèches.

La Commission départementale de l'accueil des jeunes enfants (CDAJE) du Rhône, mise en place en 2007, propose des mesures favorisant :

- la cohérence des politiques et des actions en faveur de l'accueil des jeunes enfants,
- le développement des modes d'accueil et leur adaptation aux besoins et contraintes des parents,
- l'information des familles sur l'ensemble des dispositifs et prestations,
- l'égalité d'accès aux modes d'accueil pour tous les enfants,
- la qualité des différents modes d'accueil, ainsi que leur complémentarité et leur articulation.

La CDAJE travaille également à l'élaboration d'un schéma départemental de l'accueil de l'enfant et de sa famille dans le cadre d'un partenariat élargi : élus municipaux, acteurs et coordinateurs petite enfance, partenaires institutionnels (cf. rapport annuel en 2009).

La Caisse d'allocations familiales, à travers son action sociale, contribue également à la socialisation des jeunes enfants. Elle soutient financièrement le développement et le fonctionnement des structures d'accueil collectif, ainsi que des lieux d'accueil enfants-parents, et des relais assistantes maternelles. Elle les accompagne dans l'adaptation au territoire de leur projet social d'équipement, pour offrir un mode d'accueil en cohérence avec les besoins identifiés de leur environnement.

Parcours scolaires des adolescents

Contexte

Deux grands objectifs ont été assignés dès 1989 au système éducatif français : amener 80 % d'une classe d'âge au niveau du baccalauréat et assurer à tous les autres une formation de « niveau V » (CAP-BEP) minimum.

En France, l'évolution du taux d'accès au niveau du baccalauréat (rapport des entrées en classe terminale générale, technologique ou professionnelle à l'effectif d'une génération donnée) a connu trois grandes phases :

- progression lente entre la fin des années 50 et le début des années 80 (10% à 35%),
- forte augmentation entre 1984 et 1994 des jeunes en classes terminales générales et technologiques, et en raison de la création du baccalauréat professionnel.
- Depuis 1994, le taux d'accès annuel se situe autour de 63%.

A la rentrée 2009, le taux d'accès au niveau du baccalauréat a augmenté : 64,5 % (36,3 % pour la filière générale, 17,1 % pour la filière technologique

et 11,1 % pour la filière professionnelle). Le taux d'accès au niveau du baccalauréat est plus élevé chez les filles (70 %) que chez les garçons (59,1 %).

Les sorties du système scolaire sans qualification, autrement dit une interruption d'études au collège ou au cours de la première année de CAP ou de BEP, n'ont cessé de baisser au cours des trente dernières années. En 1975, un quart des élèves d'une même génération interrompait ses études au collège ou en première année de CAP ou de BEP. Trente ans plus tard, ils ne sont plus que 5%.

Les élèves en difficulté interrompent donc leurs études plus tard mais 40 000 jeunes quittent encore chaque année le système scolaire « sans qualification ». Et, 140 000 jeunes sortent « sans diplôme », mais ils ont atteint le niveau de classe terminale en CAP ou BEP. Comme, certains jeunes reprennent ensuite une formation en alternance, la mesure du décrochage scolaire se mesure de plus en plus non pas au moment de la sortie du système scolaire mais entre 18 et 24 ans (sommet européen de Lisbonne en 2000).



Que prend-on en compte ?

Les taux d'accès au second cycle sont calculés sur la base des flux observés entre la rentrée 2009 et la rentrée 2010. Ils sont estimés indépendamment du nombre d'années nécessaires pour accéder au second cycle pour les entrants en 6^e et pour accéder au baccalauréat pour les entrants en second cycle (abstraction faite des redoublants).

■ **Taux d'accès au second cycle général, technologique et professionnel** : probabilité pour un élève entrant en classe de 6^e dans un collège public ou privé sous contrat du Grand Lyon d'accéder à la classe de seconde (générale et technologique) ou en formation professionnelle post troisième (c'est-à-dire CAP ou BEP).

■ **Taux d'accès au baccalauréat général ou technologique** : probabilité pour un élève entrant en classe de 2^e générale ou technologique dans un lycée public ou privé sous contrat du Grand Lyon d'obtenir le baccalauréat général ou technologique.

■ **Taux d'accès au baccalauréat professionnel *** : probabilité pour un élève entrant en formation professionnelle après la troisième d'obtenir le baccalauréat professionnel.

Limites des indicateurs

Faute de données disponibles, ces taux d'accès ne prennent pas en compte l'accès aux diplômes professionnels par l'apprentissage ou encore l'accès à des formations proposées par d'autres ministères que celui de l'Éducation nationale, notamment Agriculture et Santé. La mise en place d'un système d'information individuel sur les apprentis devrait permettre de réduire ce biais.

Les informations concernant le Grand Lyon se réfèrent à la situation géographique de l'établissement d'origine et non à la résidence de l'élève. Un élève qui effectue sa seconde professionnelle dans un établissement du Grand Lyon, et passe en terminale BEP dans un établissement hors du Grand Lyon, est bien considéré comme ayant accédé au niveau supérieur.

* En raison de la réforme de la voie professionnelle et notamment de la transformation du bac professionnel de 2 à 3 ans, les données concernant les taux d'accès au bac professionnel sont non disponibles pour les années d'observation.

Qu'apprend-on ?

- **Sur 100 élèves qui entrent en sixième dans le Grand Lyon, 86 élèves accèdent au second cycle de l'Éducation nationale en 2009, soit davantage qu'en 2006 (80 élèves).** Cette proportion reste supérieure à celle de l'académie de Lyon (80 élèves en 2009). Les 14 élèves qui ne parviennent pas en second cycle s'orientent majoritairement vers d'autres filières (apprentissage, formations spécialisées) ou sortent du système scolaire.
- **Orientation vers la filière générale ou technologique :** parmi les 86 élèves qui accèdent à un second cycle, 66 s'orientent vers un baccalauréat général ou technologique et 54 élèves l'obtiennent.
- **Orientation vers la filière professionnelle :** parmi les 86 élèves qui accèdent à un second cycle, 20 vont en second cycle professionnel.
- Parmi eux, de nombreux jeunes obtiennent un diplôme CAP ou BEP qui leur permet une insertion professionnelle immédiate. En juin 2007, à l'issue de leur scolarité dans une classe terminale d'une section professionnelle de l'académie de Lyon, 21 % des élèves en BEP et 47 % des CAP sont entrés dans la vie active (source : *enquête Insertion dans la Vie Active (IVA) 2008 - SPS - Rectorat de Lyon*).

Ce qu'il faut retenir

Une augmentation des chances d'accéder au second cycle de l'Éducation nationale, et notamment à des filières générales ou technologiques.

De fortes chances de réussite au baccalauréat général ou technologique une fois entré au lycée.

Après une classe terminale d'une section professionnelle, 21% des élèves en BEP et 47% des CAP sont entrés dans la vie active.

Exemples de politiques publiques

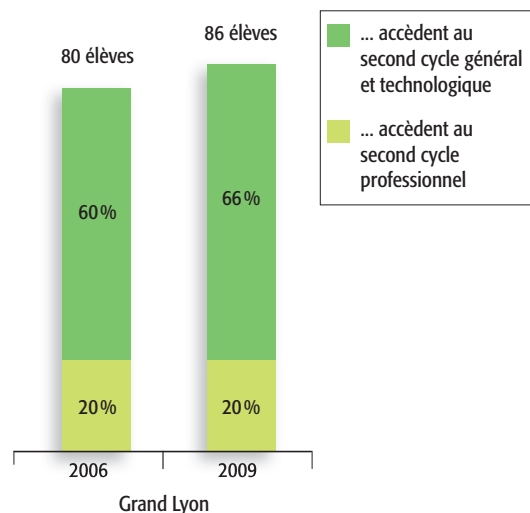
Les collectivités locales sont de plus en plus partie prenante des politiques éducatives, notamment par le biais des Projets éducatifs locaux (PEL) et plus récemment des projets de réussite éducative (initiés par le ministère de la Cohésion sociale en janvier 2005).

Les projets de réussite éducative ont pour vocation l'accompagnement individuel, dès l'école maternelle et jusqu'à la fin de leur scolarité, des enfants présentant des signes de fragilité, en prenant en compte leur environnement familial.

Dans l'agglomération lyonnaise, des projets ont été mis en place à Lyon, Décines-Charpieu, Neuville-sur-Saône, Rillieux-la-Pape, Vaulx-en-Velin, Saint-Fons, Villeurbanne et Pierre Bénite, Bron, Givors, Vénissieux, Meyzieu.

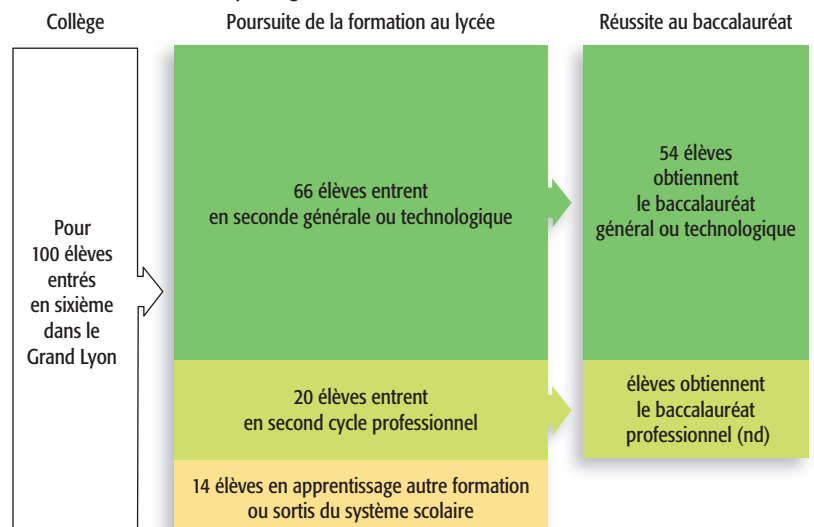
Poursuite de la formation après le collège

Pour 100 élèves entrés en sixième ...



Probabilités d'accès au second cycle pour 100 élèves de sixième

sur la base des taux de passage observés entre les rentrées 2008 et 2009



Source : Rectorat Académie de Lyon, rentrée scolaire 2009-2010

Les inégalités par rapport à la formation

Contexte

Si un plus grand nombre de jeunes a aujourd'hui accès aux différents niveaux d'enseignement, ces changements quantitatifs n'ont pas complètement effacé les inégalités sociales de scolarisation.

La probabilité de redoubler, les résultats des évaluations des connaissances en CE2 et en sixième, l'orientation après le collège, la réussite au baccalauréat montrent des liaisons fortes entre parcours scolaire et milieu social.

L'Éducation nationale publie des analyses sur l'évolution et l'analyse des parcours de panel de bacheliers en France (Note d'information du ministère de l'Éducation nationale, 2010). L'origine sociale, le niveau de diplôme des parents et la situation familiale ont un impact sensible sur les parcours scolaires des enfants.

Les disparités sociales de réussite demeurent assez fortes : un enfant d'ouvrier non qualifié a deux fois moins de chances de devenir bachelier qu'un enfant de cadre ou d'enseignant. Ces disparités sociales ont tendance à s'aggraver entre le panel 1989 et le panel 1995.

Parmi les enfants issus de l'immigration (10 % du panel), les trois quarts appartiennent à une famille ouvrière. Leur degré de réussite varie nettement selon le pays d'origine : la moitié des enfants immigrés maghrébins, portugais et africains obtiennent le baccalauréat.

Par ailleurs, il ressort également que les élèves vivant dans une famille monoparentale ou recomposée ont moins de chances de réussite : seulement 51 % d'entre eux ont obtenu ce diplôme contre 67 % pour ceux qui vivent avec leurs deux parents.



Que prend-on en compte ?

■ **Probabilité pour un élève de sixième (en éducation prioritaire ou non) d'aller en seconde**

■ **Part des élèves issus de catégories « très favorisées » et « défavorisées » en terminale générale, technologique et professionnelle.**

Dans le système d'information de l'Éducation nationale, la profession et catégorie sociale (PCS) du responsable de l'élève est recensée. Les catégories PCS utilisées dans les études sont au nombre de cinq : très favorisées, favorisées, moyennes, défavorisées, non renseignées. Elles sont composées par regroupement de professions et catégories sociales dont les comportements scolaires sont proches.

Pour approcher les inégalités par rapport à la formation du point de vue de l'origine sociale, deux groupes sont observés :

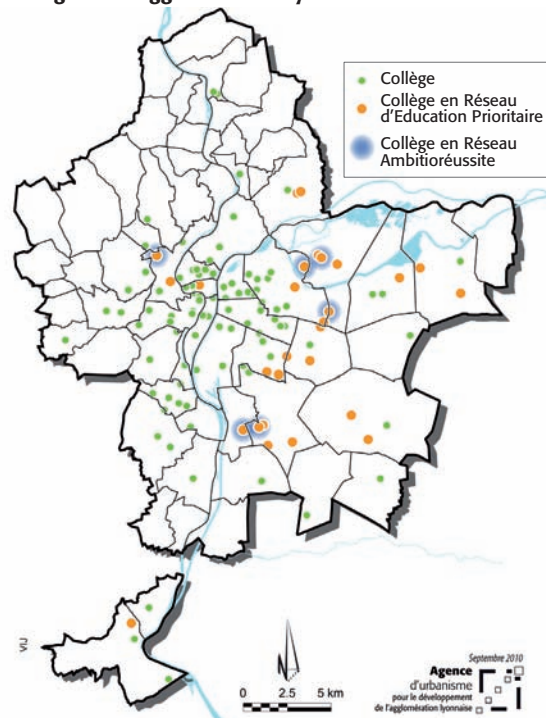
- la catégorie de PCS « très favorisées » comprend notamment les enfants de chefs d'entreprise de dix salariés ou plus, de professions libérales, de cadres et professions intellectuelles supérieures, d'instituteurs.
- la catégorie de PCS « défavorisées » comprend notamment les enfants d'ouvriers, de retraités employés ou ouvriers, de chômeurs n'ayant jamais travaillé et de personnes sans activité professionnelle.

La catégorie restante dite « moyenne » comprend les agriculteurs exploitants, les artisans, les commerçants et chefs d'entreprises, les employés.

Limites des indicateurs

Le regroupement des professions et catégories sociales est parfois critiqué : certaines situations sont difficiles à saisir et la pertinence du regroupement peut ne pas être toujours identique selon les établissements ou les régions.

Collèges de l'agglomération lyonnaise



Qu'apprend-on ?

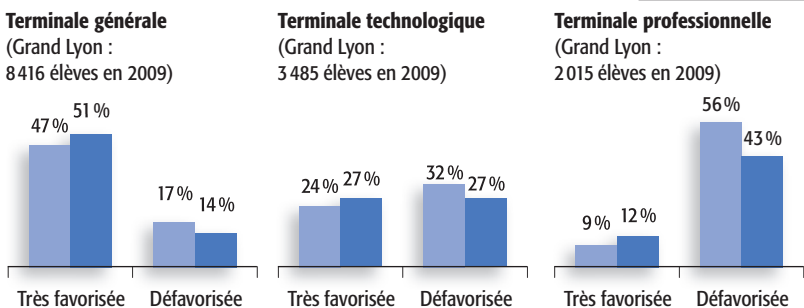
• **Dans les collèges du Grand Lyon**, les enfants issus de catégories sociales dites « très favorisées » (définition Education nationale) représentent 31 % des élèves de sixième, puis 51 % des élèves de terminale générale, 27 % des élèves de terminale technologique et seulement 12 % des élèves de terminale professionnelle. Ce phénomène est plus important que la moyenne de l'académie de Lyon et en France métropolitaine (respectivement 39 %, 18 %, 10 %).

Les enfants de catégories « défavorisées » représentent 29 % des effectifs en sixième. En terminale, leur proportion varie de 14 % en terminale générale à 43 % en terminale professionnelle (France métropolitaine, respectivement 20 % et 46 %).

• **Les disparités tendent à s'accroître entre 2006 et 2009** selon les origines sociales : la part des collégiens et des lycéens issus de catégories très favorisées augmente en sixième et dans toutes les sections de terminale. A l'inverse, la part des lycéens issus de catégories défavorisées diminue, y compris en terminale professionnelle, au bénéfice des catégories sociales intermédiaires.

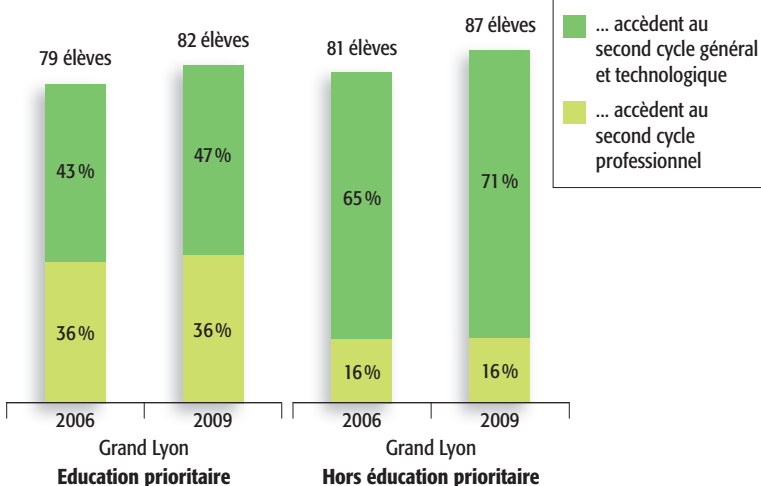
Entre 2006 et 2009, la probabilité d'accéder au lycée pour un élève entré en sixième dans un collège en éducation prioritaire s'améliore (82 élèves sur 100 en 2009), mais dans une proportion moindre que pour les élèves hors EP (87 élèves sur 100). Les choix d'orientation varient toujours selon le collège d'origine. Les élèves en provenance d'un collège EP accèdent davantage à un second cycle professionnel.

Niveau de formation des lycéens selon la catégorie socio-professionnelle des parents



Poursuite de la formation après le collège

Pour 100 élèves entrés en sixième ...



Ce qu'il faut retenir

Les parcours scolaires des élèves sont liés à leur origine sociale.

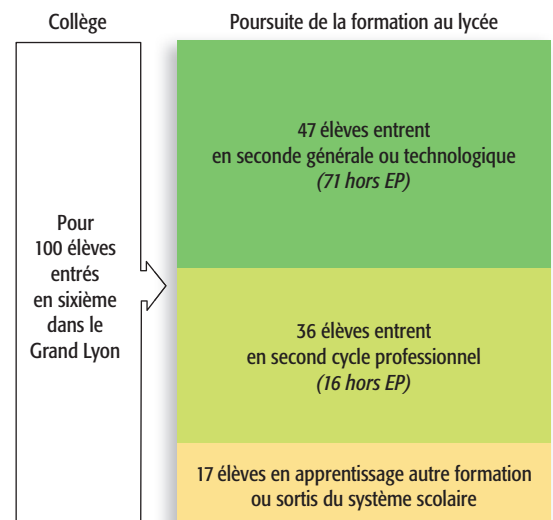
L'accès en second cycle professionnel reste bien plus important pour les enfants issus des établissements en éducation prioritaire.

Exemple de politiques publiques

Créées en 1982, les politiques d'éducation prioritaire de l'Education nationale cherchent à corriger ces inégalités.

En 2006, le plan de relance a permis la création de six réseaux ambition réussite (RAR) dans l'agglomération lyonnaise et vingt-deux réseaux réussite scolaire (R.R.S.) dans les quartiers où les difficultés sont les plus importantes. Ces réseaux associent collèges et écoles primaires (moyens renforcés, postes additionnels d'enseignants et d'assistants pédagogiques). Ils favorisent la continuité des apprentissages tout au long de la scolarité obligatoire avec des actions telles que l'accompagnement individualisé, le lycée de la nouvelle chance (exemple à Villeurbanne), les internats de la réussite éducative (exemple à Lyon). Ils participent également avec les acteurs locaux à la mise en cohérence des actions engagées dans le temps scolaire et hors temps scolaire.

Probabilités d'accès au second cycle pour 100 élèves de sixième en éducation prioritaire (EP) sur la base des taux de passage observés entre les rentrées 2008 et 2009



Source : Rectorat Académie de Lyon, rentrée scolaire 2009-2010

Les diplômés de l'enseignement supérieur et les jeunes en difficulté de lecture

Contexte

En France, la prolongation des études a été importante depuis la guerre, mais s'est accélérée depuis le milieu des années 1980 (la durée médiane des études est passée de 7 ans à 14 ans en 50 ans). Aujourd'hui, la durée de scolarisation progresse de façon plus modérée.

La croissance du nombre de bacheliers et la plus forte propension à poursuivre des études ont entraîné une augmentation du nombre de diplômés du supérieur, malgré un taux d'échec élevé en premier cycle universitaire.

Alors que le nombre de diplômés progresse, on constate dans le même temps la persistance de difficultés de lecture chez certains jeunes : tous les

jeunes Français et Françaises, lorsqu'ils ont environ 17 ans, sont convoqués à une Journée d'appel de préparation à la défense (JAPD) au cours de laquelle ils passent des tests de lecture.

En France en 2009, près de 800 000 jeunes ont participé à cette journée : 79,8 % des participants sont des lecteurs efficaces ; 9,6 % des jeunes ont des acquis limités et 10,6 % des jeunes rencontrent des difficultés de lecture et de compréhension. Pour une partie de ces derniers (5,1 % de l'ensemble), on constate des difficultés sévères face à l'écrit et un déficit important de vocabulaire. Il ressort que 29,6 % des jeunes qui n'ont pas atteint la fin du collège sont en difficulté de lecture (Ministère Education Nationale, Note d'information, août 2010).



Que prend-on en compte ?

■ Part des plus de 15 ans titulaires d'un diplôme de niveau supérieur

Bac + 3 et plus : diplôme universitaire de deuxième ou troisième cycle, diplôme d'ingénieur, d'une grande école, etc.) :

$$\frac{\text{Population de 15 ans ou plus titulaire d'un diplôme de niveau supérieur à bac + 2}}{\text{Population de 15 ans ou plus}}$$

■ Part des participants aux Journées d'appel de préparation à la défense détectés en difficulté de lecture (JAPD)

La journée débute par des formalités administratives et des tests d'évaluation, préparés par l'Education nationale, visant à estimer le niveau de lecture du français. Les jeunes détectés en difficulté de lecture ont une très faible compréhension en lecture suivie et une faible capacité à rechercher des informations.

Lors de la JAPD, ces jeunes sont reçus en entretien individuel. L'objectif est de les convaincre de l'intérêt de recevoir une aide. Le nombre de participants en difficulté de lecture est rapporté au nombre total de participants.

Limites des indicateurs

Diplôme supérieur

Cet indicateur nous renseigne sur le niveau d'études de la population active (la population ayant un emploi, les chômeurs et les militaires du contingent). La population active comprend les personnes de 15 ans ou plus et exclut les étudiants qui sont en cours de formation. Le recensement agrège les diplômes supérieurs à bac + 2 : l'indicateur comprend donc les licences (bac + 3) et diplômes supérieurs. Il n'existe pas de donnée sur la part de population ayant uniquement un diplôme Bac +3.

En 2007, la nouvelle définition des diplômes prise en compte dans le recensement pénalise les personnes ayant obtenus des diplômes à l'étranger qui ne sont plus reconnus. (à préciser)

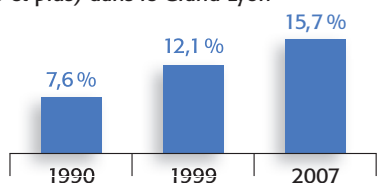
Journée d'appel et de préparation à la défense (JAPD)

Cette journée concerne tous les jeunes Français recensés (ne sont pas concernés les étrangers résidents, par exemple). La réalisation de cette journée peut se faire jusqu'à 25 ans. Les résultats d'une année mêlent donc plusieurs générations de jeunes.

Qu'apprend-on ?

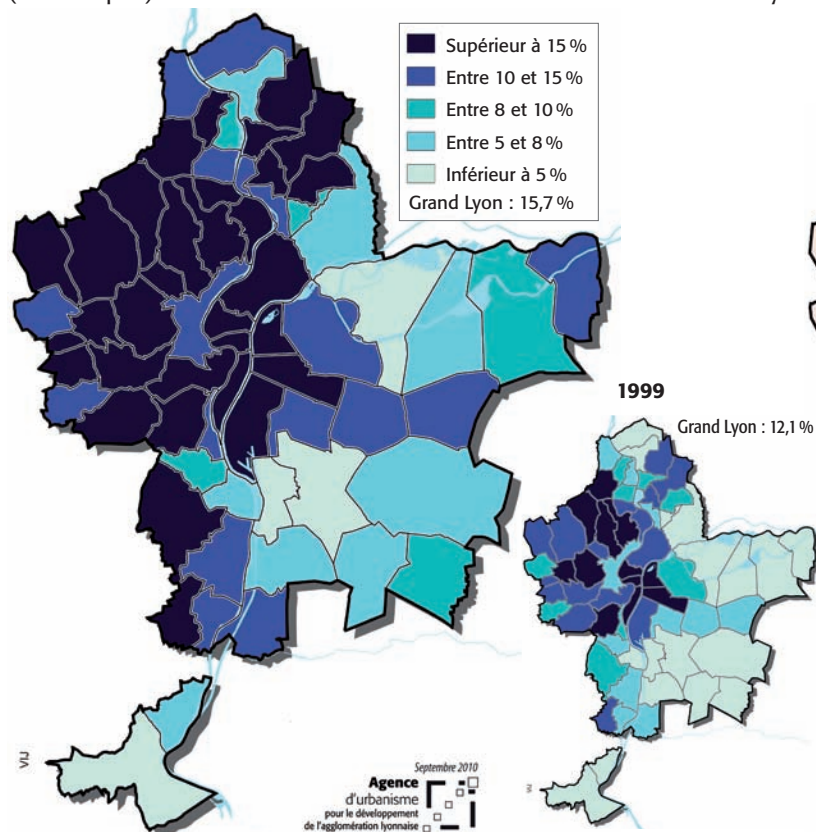
- En 2007, le taux de diplômés du supérieur (niveau Bac + 3 et plus) dans le Grand Lyon est nettement supérieure à la moyenne française (15,7 % au lieu de 12,1 %). Entre 1990 et 2007, ce taux a doublé passant de 7,6 % à 15,7 %.
- Entre 1999 et 2007, l'ensemble des communes de l'agglomération enregistre une hausse du niveau de diplôme, sauf Vaulx-en-Velin, Vénissieux et Saint-Fons. Les hausses sont plus marquées dans le Centre, à l'Ouest et le Val de Saône, mais également dans certaines communes de l'Est.
- En 2007-2009, 8 % des jeunes de 18 à 20 ans éprouvent des difficultés de lecture lors des journées d'appels de préparation à la défense. Ce taux est stable ces dernières années. De fortes disparités existent entre les communes ; le taux peut dépasser 15 % pour certaines d'entre-elles.

Part des 15 ans ou plus titulaires d'un diplôme supérieur (Bac + 3 et plus) dans le Grand Lyon



Source : Insee - RP 1990, 1999, 2007

Part des plus de 15 ans titulaires d'un diplôme supérieur (bac+3 et plus) en 2007



Source : Insee - RP 1999, 2007

Ce qu'il faut retenir

15,7 % des habitants du Grand Lyon ont une licence ou un diplôme supérieur.

La population de l'agglomération a un niveau de qualification plutôt élevé et cette qualification progresse depuis 1990.

Parallèlement, de nombreux jeunes sont détectés avec des difficultés de lecture (8%).

Exemples de politiques publiques

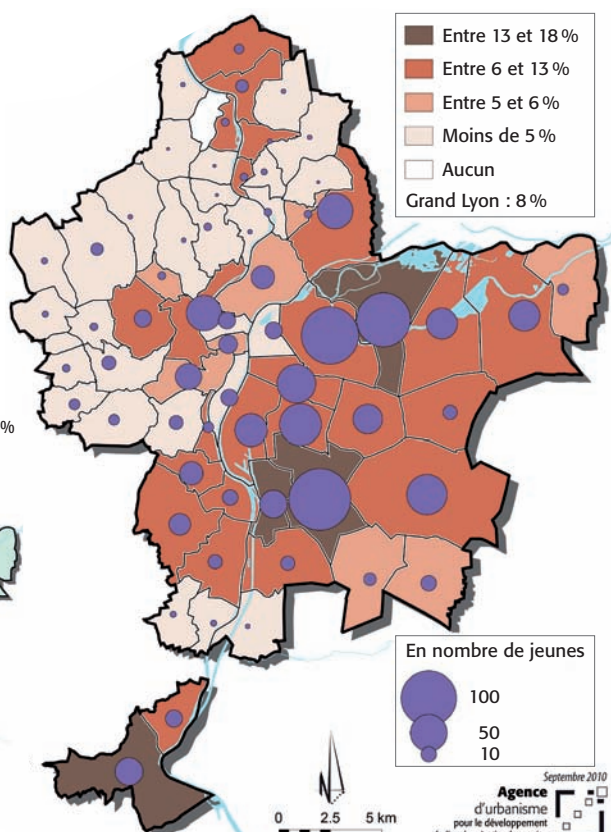
Depuis la rentrée 2005, l'**INSA de Lyon** a signé une convention de partenariat avec trois lycées du Grand Lyon. Une dizaine de lycéens ont ainsi commencé leur cursus d'ingénieurs en 2005.

Sciences-Po à Paris avait signé dès 2001 des conventions d'éducation prioritaire avec des lycées du Grand Lyon. Des bacheliers ont intégré cette formation depuis. Sur le terrain, les équipes enseignantes signalent que ces réussites ont un effet d'entraînement sur l'ensemble des élèves.

Un **Lycée de la nouvelle chance** a été créé au sein du lycée Magenta à Villeurbanne. En 2007-2008 : 84 stagiaires dont 36 en BEP et 48 en Bac pro.

L'internat de réussite éducative Adolphe-Favre à Lyon 4^e accueille des enfants de 6 à 13 ans qui rencontrent des difficultés sociales, scolaires et familiales (72 places en 2010).

Part des jeunes détectés en difficulté de lecture Moyenne 2007-2009



Source : Ministère de la Défense

POUR ALLER PLUS LOIN ...

■ Pour s'informer

Modes de garde des jeunes enfants

Commission départementale de l'accueil des jeunes enfants (CDAJE) du Rhône, Département du Rhône, Caf du Rhône - L'accueil des jeunes enfants et de leur famille dans le département du Rhône : rapport annuel 2009 situation 2008.

www.rhone.fr

Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES) :

- *L'offre d'accueil collectif des enfants de moins de 6 ans en 2008 . Etudes et résultats*, février 2010, n° 715.
- *Modes d'accueil et de garde des enfants de moins de 6 ans en France en 2007*. Ananian S., Robert-Bobée I. Etudes et résultats, février 2009, n° 678.

www.travail-solidarite.gouv.fr/etudes-recherche-et-statistiques

Scolarisation et études supérieures

Evaluation et statistiques

Le Site du Ministère de l'Education Nationale met en ligne des données et analyses sous forme de publications synthétiques, en particulier :

- Repères et références statistiques : 8.3. *Résultats diplômés, insertion* (édition 2010)
- Les notes d'information : *Résultats provisoires du baccalauréats (juillet 2010), Les bacheliers du panel 1995 : évolution et analyse des parcours (septembre 2010), Les évaluations en lecture dans le cadre de la journée d'appel de préparation à la défense, année 2009*.

<http://www.education.gouv.fr/pid132/evaluation-et-statistiques.html>

Le site du Rectorat de l'académie de Lyon donne des informations pour les élèves et leurs parents sur le système éducatif (actualités, orientations, examens concours, ressources pédagogiques, formation tout au long de la vie) :

www.ac-lyon.fr

Consulter également : Inspection académique du Rhône : www.ia69.ac-lyon.fr

Information sur les métiers et les formations : www.onisep.fr

Centre de ressources et d'échanges pour le développement social et urbain (CR DSU Rhône-Alpes)

- *Le projet de réussite éducative : points de repères pour agir : synthèse des Ateliers permanents 2006-2007*. Les Echos, juin 2007, n° 1
- *Repères évaluatifs de la réussite éducative : synthèse des ateliers permanents 2008-2009*. Les Echos, juin 2009, n° 4

www.crsu.org

Insee - Jeunes Rhônalpins : plus diplômés, plus autonomes, mais des situations toujours précaires. La Lettre Insee Rhône-Alpes résultats, janvier 2010, n° 122

www.insee.fr/rhone-alpes

Soutien scolaire

Des aides sont apportées aux élèves en difficulté dans le cadre de dispositifs orientés vers la réussite éducative, dispensées par les équipes éducatives et sur le temps scolaire.

Des aides à la réussite scolaire hors du temps scolaire se pratiquent sur une base volontaire et sont dispensées par des intervenants extérieurs à l'école.

www.inrp.fr/vst

Le site Educnet propose un dossier documentaire régulièrement mis à jour sur les dispositifs de soutien gratuits et liste notamment des associations agissant dans ce domaine.

www.educnet.education.fr

■ Pour participer

Associations de parents d'élèves

La Fédération des conseils de parents d'élèves de l'enseignement public (FCPE) : créée en 1946, elle était initialement représentée dans les écoles primaires et maternelles, mais s'implante à partir des années 1960 également dans le secondaire.

www.fcpe.asso.fr

La Fédération des parents d'élèves de l'enseignement public (PEEP) : créée en 1905, elle n'a concerné longtemps que les parents d'élèves du secondaire, mais regroupe depuis 1964 tous ceux dont les enfants sont scolarisés dans l'enseignement public, de la maternelle à l'université.

www.peep.asso.fr

L'Union nationale des associations de parents d'élèves de l'enseignement libre (Unapel) : fondée en 1930 pour les parents d'enfants scolarisés dans l'enseignement privé.

www.apel.fr

Formation tout au long de la vie

L'Université populaire de Lyon s'inspire de la tradition des Universités populaires au XIX^e siècle, telle qu'elle a été réactivée par le philosophe Michel Onfray avec la création de l'Université populaire de Caen en octobre 2002

www.uplyon.free.fr

L'université de tous les âges offre à toute personne, quel que soit son niveau de formation, la possibilité de suivre des enseignements universitaires «hors les murs».

uta.univ-lyon2.fr

De nombreux autres acteurs sont recensés sur le site de Millénaire 3 (rubrique Education/Formation).

www.millenaire3.com



EMPLOI ET INSERTION ÉCONOMIQUE

QUEL ACCÈS À L'EMPLOI ?

La demande d'emploi page 56

Indicateur 1
Evolution du nombre de demandeurs d'emploi
de catégorie A dans le Grand Lyon

Indicateur 2
Evolution des demandeurs d'emploi par commune
(en effectifs)

Indicateur 3
Evolution des demandeurs d'emploi par commune
(en pourcentage)

Le revenu de solidarité active (RSA) page 58

Indicateur 1
Part des bénéficiaires du RSA
parmi les allocataires de la Caf

Indicateur 2
Répartition des bénéficiaires du RSA par type

Le baromètre des personnes en insertion page 60

Indicateur 1
Nombre de personnes en demande ou en cours
d'insertion professionnelle : le baromètre

Indicateur 2
Part des personnes
en accompagnement professionnel renforcé

La demande d'emploi

Contexte

La situation s'est rapidement dégradée sur le marché de l'emploi dès le 4^e trimestre 2008. Les premières victimes de la crise ont été les hommes et les jeunes davantage employés dans les secteurs les plus en difficultés comme l'intérim, l'industrie et le bâtiment. Entre fin 2007 et fin 2009, le nombre de demandeurs d'emploi (cat. A, B, C) a progressé de + 32 % dans l'agglomération lyonnaise (+ 33 % en Rhône-Alpes et + 25 % en France métropolitaine). Le chômage des jeunes a fait quant à lui un bond de + 55 % sur la même période.

Les plans de relance mis en place rapidement - dispositif de soutien à l'alternance, contrats aidés supplémentaires, développement de l'activité partielle pour éviter les licenciements, le dispositif « zéro charge » pour les Très petites entreprises (TPE) qui souhaitent embaucher, le régime de l'auto-entrepreneur... - se poursuivent en 2010. Ils ont pour but de limiter l'impact de la crise sur le marché de l'emploi.

Depuis le deuxième trimestre 2010, les emplois salariés privés repartent légèrement à la hausse et la croissance du chômage ralentit sensiblement. La situation d'un certain nombre de personnes reste néanmoins très fragile. C'est le cas des seniors pour lesquels le chômage progresse très rapidement en 2010 ou encore les chômeurs de longue durée qui représentent désormais un tiers des demandeurs d'emploi (contre 27 % un an auparavant). Il convient donc d'être vigilant quant à la pseudo reprise de 2010 qui cache toujours plus de précarité dans l'emploi (hausse des CDD, des contrats aidés, des emplois à temps partiel...) illustrée notamment par la hausse du nombre de bénéficiaires du « Revenu de solidarité active (RSA) Activité » versé aux personnes qui perçoivent de faibles revenus d'activités (cf. *thème suivant*).



Que prend-on en compte ?

- **L'évolution du nombre de demandeurs d'emploi de catégorie A par population** (hommes, femmes, jeunes, seniors, chômeurs de longue durée).
- **L'évolution en effectifs** du nombre de demandeurs d'emploi de catégorie A, B, C par commune entre le 31 décembre 2007 et le 31 décembre 2009.
- **L'évolution en pourcentage** du nombre de demandeurs d'emploi de catégorie A, B, C par commune entre le 31 décembre 2007 et le 31 décembre 2009.

Depuis février 2009, le Pôle Emploi présente les données sur les demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi en fonction des catégories suivantes :

- catégorie A : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, sans emploi,
- catégorie B et C : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite courte (78 heures ou moins au cours du mois) ou longue (plus de 78 heures au cours du mois).

Les demandeurs d'emploi de catégorie C et D ne sont pas tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi (stagiaires, en formation, bénéficiaires de contrat aidé...).

Limites des indicateurs

Un certain nombre de personnes à la recherche d'un emploi comme de nombreux jeunes ou encore des personnes en fin de droit qui ne perçoivent plus ou pas d'indemnités ne sont pas inscrites comme demandeurs d'emploi auprès du Pôle Emploi. Le nombre réel de demandeurs d'emploi est donc assez largement sous-estimé puisque un grand nombre de bénéficiaires du RSA n'est pas inscrit au Pôle Emploi, de même que la plupart des jeunes qui s'adressent aux missions locales.

Il n'est pas possible d'avoir un taux de chômage récent et régulièrement actualisé à l'échelle des communes.

Le taux de chômage au sens du bureau international du travail est seulement décliné à l'échelle des zones d'emploi. Celle de Lyon compte 267 communes du Rhône, de l'Ain et de l'Isère.

Le taux de chômage calculé à partir des données du recensement date de 2007 et ne permet pas de suivre l'évolution des effets de la conjoncture économique sur le marché de l'emploi, compte tenu du mode de collecte adopté dans le cadre du nouveau recensement (période de collecte étalée sur cinq ans).

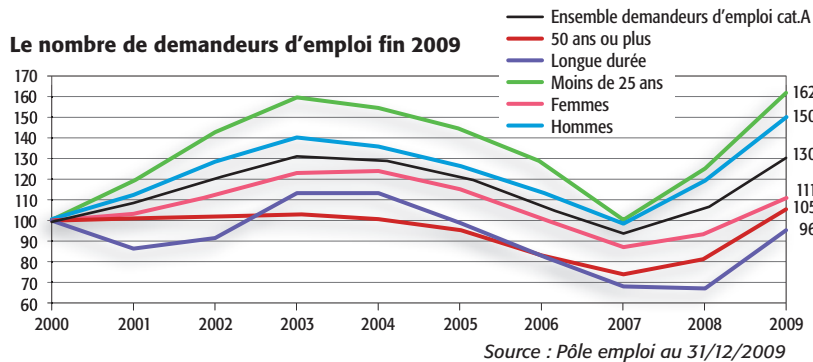
Ce qu'il faut retenir

20 500 demandeurs d'emploi (cat. A, B, C) supplémentaires entre 2007 et 2009 (+ 32%) dans le Grand Lyon.

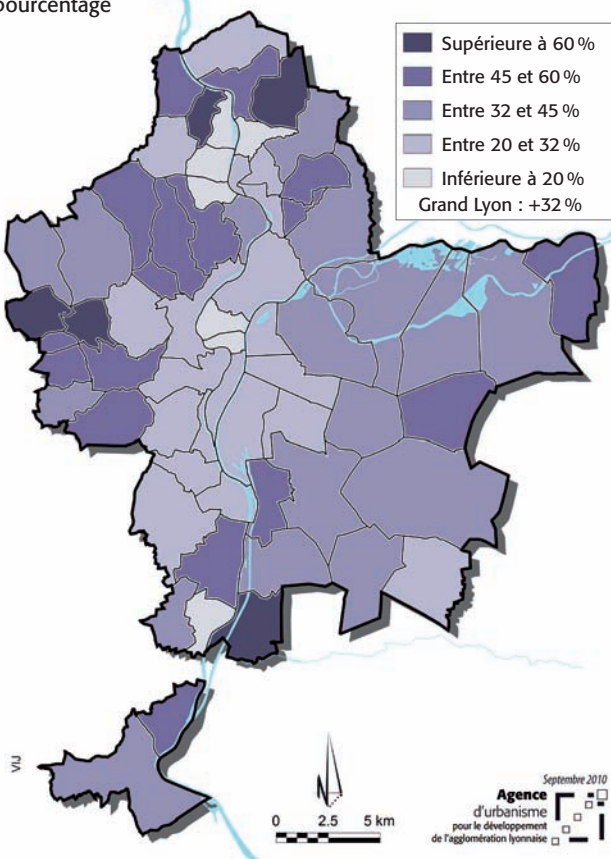
Une croissance du chômage plus marquée pour les jeunes et les hommes qui travaillent dans des secteurs directement impactés par la crise (intérim, industrie, bâtiment).

Qu'apprend-on ?

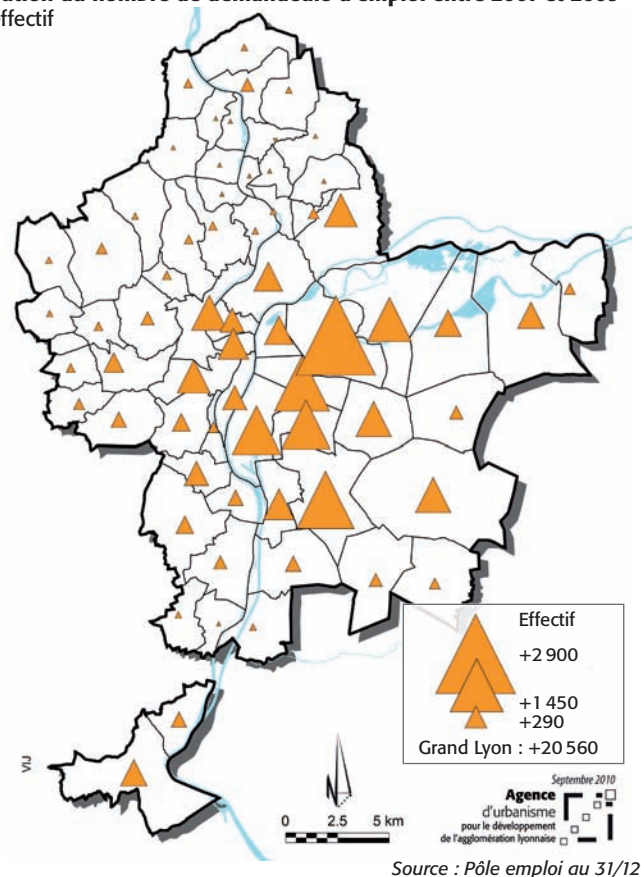
- Fin 2009, le nombre de demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi (cat. A, B, C) atteignait 84 700. Parmi eux, 60 200 (soit 71 %) étaient sans emploi (cat. A). Les autres exerçaient une activité réduite. En deux ans (2007-2009), le chômage a progressé de + 32 % (+ 22 % sur la seule année 2009).
- Les jeunes ont été, dès 2008, les premiers touchés par la crise. Fin 2009, ils sont 60 % de plus que fin 2007. Les seniors d'abord moins concernés ont connu une forte augmentation du chômage en 2009 (+ 30 %). Le chômage de longue durée fait également un bond de + 43 % en 2009.
- Les communes du nord et de l'ouest de l'agglomération, qui concentrent moins de chômage, ont été les plus touchées par la hausse du chômage déclenchée par la crise.



Evolution du nombre de demandeurs d'emploi entre 2007 et 2009 en pourcentage



Evolution du nombre de demandeurs d'emploi entre 2007 et 2009 en effectif



Le revenu de solidarité active (RSA)

Contexte

La mise en place, le 1^{er} juin 2009, du revenu de solidarité active s'inscrit dans le cadre plus large d'une réforme des politiques d'insertion puisqu'il concerne à la fois les minima sociaux (prestations sociales visant à garantir un revenu minimal à une personne en situation de précarité) et les droits connexes (droits attachés au statut de bénéficiaire d'un minimum social).

Il couvre une population beaucoup plus large que les anciens dispositifs qu'il a remplacés (revenu minimum d'insertion et allocation parent isolé). Il continue à garantir un revenu minimum défini selon la composition du foyer (le RSA socle) aux personnes les plus éloignées de l'emploi. Il procure également une augmentation du revenu disponible pour tout

retour au travail, même minime (le RSA activité) ou pour des personnes occupant des emplois précaires (contrats de travail de courte durée, emplois à temps partiel...). La Caisse d'allocation familiale examine les dossiers de demande de RSA et verse l'allocation.

Après un démarrage timide en 2009, la montée en charge du RSA et notamment du nouveau volet « Activité » semble néanmoins se confirmer en 2010 même si le nombre de bénéficiaires escompté n'a pas été atteint. Pour encourager les « travailleurs pauvres » à solliciter ce complément de revenu, le gouvernement a prévu des adaptations. Les jeunes peuvent également, depuis septembre 2010, prétendre au versement de la prestation sous certaines conditions.



Que prend-on en compte ?

■ La part de bénéficiaires du revenu de solidarité active parmi les allocataires de la Caf

La territorialisation de cet indicateur à l'échelle des communes du Grand Lyon permet d'observer les disparités de ressources des ménages et de localiser les bénéficiaires du revenu de solidarité active (dont une partie occupe un emploi).

■ Répartition des bénéficiaires par type de RSA

Les bénéficiaires du « **RSA socle seul** » n'ont pas de revenus d'activité.

Les bénéficiaires du « **RSA socle et activité** » ont de faibles revenus d'activité et l'ensemble de leurs ressources est inférieur au montant forfaitaire. Ils bénéficient donc à la fois d'une partie RSA socle et du RSA activité.

Les bénéficiaires du « **RSA activité seul** » ont de faibles revenus d'activité et l'ensemble de leurs ressources est supérieur au montant forfaitaire. Ce sont les allocataires qui n'auraient pas bénéficié du RMI ou de l'API et qui servent le plus souvent de référence pour apprécier la montée en charge du RSA.

■ Principales caractéristiques des foyers bénéficiaires du RSA

Calcul du montant du RSA :

$$\begin{aligned} \text{RSA} = & \text{montant forfaitaire} \\ & + 62 \% \text{ des revenus d'activité du foyer} \\ & - \text{ressources du foyer} \\ & + \text{forfait d'aide au logement} \end{aligned}$$

Le *montant forfaitaire* est déterminé en fonction de la composition du foyer et du nombre d'enfants à charge. A titre d'exemple, il varie de 460 euros pour une personne seule à 966 euros pour un couple avec des enfants.

Limites des indicateurs

La mise en place du RSA étant récente (juin 2009), nous disposons de peu de recul. Il semble également qu'une partie des ménages ayant un emploi leur rapportant un revenu modeste ne sollicite pas ce possible complément de ressources compte tenu du faible gain obtenu au regard de la contrainte administrative. Le nombre de bénéficiaires du « RSA activité seule » devrait ainsi être supérieur.

Les éléments de profils des foyers bénéficiaires du RSA nous renseignent sur les caractéristiques du « chef de ménage » qui correspondent à la réalité dans le cas des familles monoparentales et des personnes isolées mais décrivent uniquement les caractéristiques du « chef de ménage » dans le cas des couples.

Les *revenus d'activité du foyer* comprennent les rémunérations au titre d'une activité professionnelle (salariée ou non ainsi que les rémunérations de stage).

Les *ressources du foyer* comprennent les revenus d'activité du foyer ainsi que l'ensemble des prestations familiales perçues.

Exemple d'un couple, avec deux enfants à charge : les activités professionnelles du foyer rapportent 1 000 euros et il perçoit des allocations familiales de 124 € ainsi qu'une aide au logement de 136 €. Montant du RSA = 325 €

Montants mensuels moyens versés aux allocataires au 31 décembre 2009 (périmètre de la Caf de Lyon)

| | |
|-------------------------------------|-------|
| montant moyen RSA | 355 € |
| montant moyen RSA socle seul | 420 € |
| montant moyen RSA activité seul | 157 € |
| montant moyen RSA socle et activité | 380 € |

Ce qu'il faut retenir

38 370 foyers bénéficiaires du RSA en juin 2010, soit près de 82 000 personnes.

9 300 foyers, auparavant non éligibles aux anciennes mesures RMI et API, bénéficient en juin 2010 d'un complément de revenus professionnels grâce à la mise en place du RSA.

Qu'apprend-on ?

- Le Grand Lyon compte près de 38 370 foyers bénéficiaires du revenu de solidarité active fin juin 2010 (soit près de 15 % des foyers allocataires de la Caf de Lyon). Leur nombre a augmenté de 4 % en six mois. Au total, ce sont près de 82 000 personnes (en comptant les conjoints et les enfants) qui sont couvertes par le RSA fin juin 2010.
- Les bénéficiaires sont davantage concentrés dans l'Est lyonnais avec des proportions (sur le total des allocataires Caf) qui varient de 20 à 25 % dans certaines communes.
- 9 300 foyers à faibles revenus d'activité (travailleurs pauvres) bénéficient désormais d'un complément de revenus professionnels (le RSA activité) avec la mise en place du RSA. Ces foyers n'auraient pas bénéficié des anciens dispositifs qu'étaient le RMI et l'API.
- Les bénéficiaires du RSA sont majoritairement des femmes et des personnes isolées. Les familles monoparentales, pour la plupart composées de femmes seules avec enfants, représentent 27 % des foyers bénéficiaires du RSA.

Exemples de politiques publiques

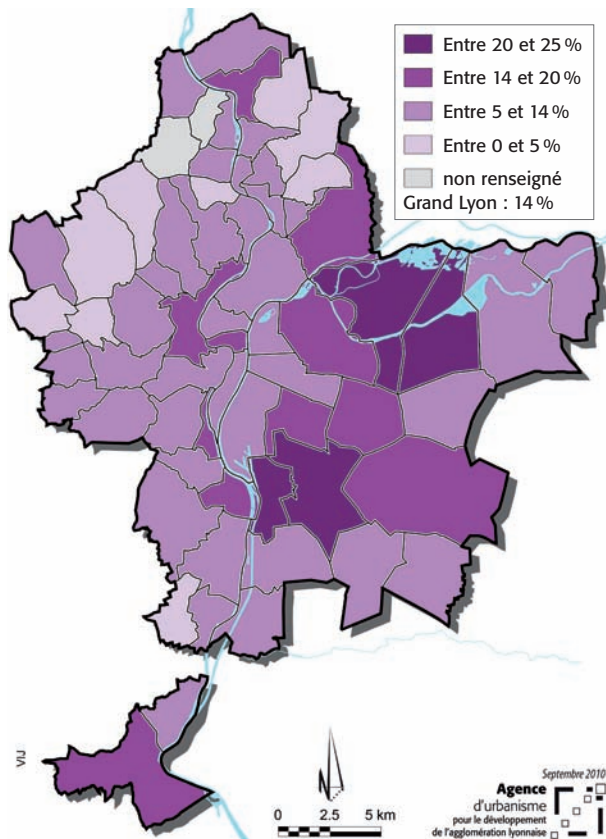
Vers des adaptations du RSA

Un an après sa création, les premiers bilans ont été publiés. Si le « RSA socle » enregistre une hausse continue de ses bénéficiaires, le volet complément d'activité ne compte pas autant de bénéficiaires qu'escompté.

Le ministre en charge des Solidarités actives a annoncé son intention de procéder à des adaptations du RSA afin d'améliorer l'orientation des travailleurs pauvres, notamment ceux employés sur des contrats à temps partiel, vers le RSA « activité » et afin de garantir un égal accès à cette prestation sur l'ensemble du territoire.

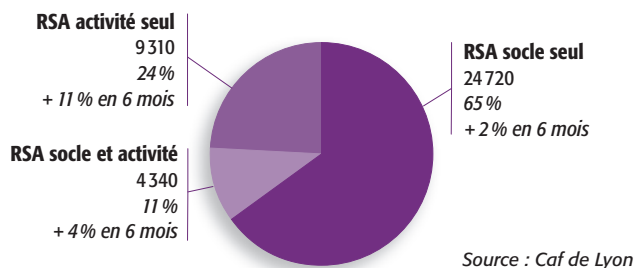
Autre adaptation en cours, le RSA jeunes est entré en vigueur le 1^{er} septembre 2010. Les conditions pour y avoir droit sont strictes et vont concerner peu de jeunes de moins de 25 ans. En effet, il faut avoir travaillé au moins deux ans à temps complet au cours des trois dernières années.

Part des allocataires du RSA fin 2009



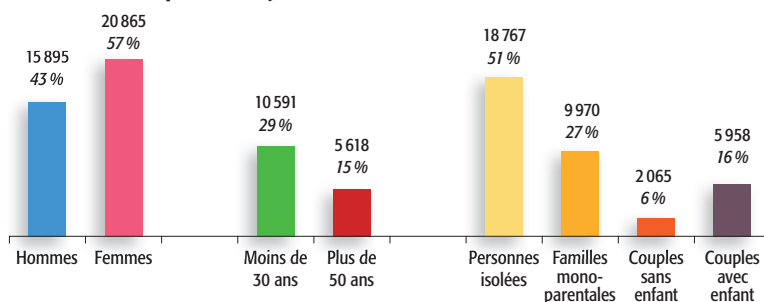
Source : Caf de Lyon au 31 décembre 2009

38 370 allocataires du RSA dans le Grand Lyon au 30 juin 2010



Source : Caf de Lyon

Les caractéristiques principales des foyers bénéficiaires du RSA dans le Grand Lyon au 30 juin 2010



Source : Caf de Lyon

Le baromètre des personnes en insertion

Contexte

En 2008, avec les partenaires de l'Observatoire emploi, insertion et cohésion sociale *, l'Agence d'urbanisme de Lyon a établi un baromètre global visant à estimer le nombre de personnes en demande ou en cours d'insertion professionnelle dans l'agglomération lyonnaise.

Plusieurs séances collectives de travail ont permis de stabiliser la méthodologie et les indicateurs retenus qui devront s'adapter à l'évolution des dispositifs existants et nouveaux. Cette réflexion a rassemblé la Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (Direccte, unité territoriale du Rhône), le Pôle Emploi, le Grand Lyon, la Caf de Lyon, le Département du Rhône, un représentant des Plie et des missions locales, la Mrie et le Conseil régional. L'objectif de ce travail est de rendre plus lisible les

« résultats » de l'insertion qui regroupe des dispositifs nombreux et morcelés.

Les éléments présentés ici sont des estimations produites à l'échelle du Grand Lyon. La difficulté majeure de l'exercice a été la compilation de sources de données multiples et l'emboîtement des dispositifs qui fait que des personnes éloignées de l'emploi peuvent bénéficier dans le même temps de plusieurs dispositifs. L'enjeu a donc été de supprimer le plus possible les doubles comptes avec l'aide des acteurs et partenaires détenteurs des données.

L'objectif final à moyen terme est de pouvoir estimer combien de personnes, identifiées par ce baromètre, retrouvent un contrat de travail classique ?

* intégré à l'Observatoire partenarial lyonnais en économie (Opale)



Que prend-on en compte ?

■ **Nombre de personnes en demande ou en cours d'insertion professionnelle** dans l'agglomération en fin d'année, nommé **baromètre**

Il regroupe des situations individuelles très hétérogènes : certaines personnes sont très éloignées de l'emploi et ont besoin d'accompagnements multiples avant d'envisager un retour à l'emploi. D'autres, au contraire, occupent un emploi précaire, voire très précaire.

Il comprend :

- les demandeurs d'emploi de longue durée inscrits au Pôle Emploi en catégorie A, B ou C (personnes sans emploi ou en activité réduite, tenues de faire des actes positifs de recherche d'emploi),
- les adultes couverts par le RSA socle (hors régime agricole),
- les allocataires de l'AAH (Allocation adulte handicapé),
- les jeunes en demande d'insertion suivis par les missions locales,
- les personnes en contrat aidé.

Nous avons soustrait à ce total les personnes rattachées simultanément à plusieurs « dispositifs ».

■ **Part des personnes en accompagnement professionnel renforcé** parmi celles comptabilisées dans le baromètre.

La notion d'accompagnement professionnel renforcé telle qu'elle a été définie par les partenaires associés regroupe des situations de suivis réguliers et personnalisés effectués par un référent unique auprès de personnes très éloignées du marché de l'emploi.

Limites des indicateurs

Le baromètre est basé en partie sur des estimations ; c'est pourquoi il donne des fourchettes et non pas des effectifs précis. Il est évolutif dans le temps dans la mesure où il doit intégrer les évolutions de dispositifs ainsi que les nouveautés.

Il englobe des personnes dans des situations très variées. Certaines d'entre elles (comme une partie des bénéficiaires de l'AAH) ne peuvent pas exercer un travail même en milieu adapté. De la même façon, certains bénéficiaires du RSA sont considérablement éloignés du marché de l'emploi depuis de nombreuses années.

On y retrouve :

- les personnes en cours de parcours Plie,
- les jeunes en cours de Civis (Contrat d'insertion dans la vie sociale),
- les jeunes suivis dans le cadre de la convention de partenariat mission locale/Pôle Emploi,
- les bénéficiaires du RSA en cours d'accompagnement professionnel notamment dans le cadre de la convention de partenariat entre le Département et Pôle Emploi,
- les travailleurs handicapés suivis par Cap Emploi dans le cadre de la convention de partenariat Mission locale/Cap Emploi,
- les jeunes en cours de contrat d'autonomie,
- les demandeurs d'emploi en cours d'accompagnements « Mobilisation vers l'emploi » ou « Trajectoire ».

Qu'apprend-on ?

- Sur une population active totale de 594 000 personnes en 2009, 451 000 à 453 000 sont en situation d'emploi ou assimilés, soit 76 %.
- 50 000 à 52 000 sont demandeurs d'emploi catégorie A,B,C depuis moins d'un an et par ailleurs non comptabilisés dans le baromètre. Ils sont considérés comme « connectés » au marché de l'emploi (donc ne nécessitant pas de démarche spécifique d'insertion) et représentent 8 à 9 % de la population active.
- 89 000 à 93 000 personnes sont considérées en demande ou en cours d'insertion, soit 15 à 16 % de la population active. Parmi celles-ci, 39 000 font l'objet d'un accompagnement professionnel renforcé par les opérateurs spécialisés.
- Au total, parmi les actifs sans emploi ou en activité réduite, les personnes en demande ou en cours d'insertion sont nettement plus nombreuses que les demandeurs d'emploi catégorie A,B,C en recherche d'emploi depuis moins d'un an.

Ce qu'il faut retenir

89 000 à 93 000 personnes en demande ou en cours d'insertion professionnelle dans l'agglomération lyonnaise fin 2009 (soit 15 à 16 % de la population active).

Près de 39 000 (soit 40 à 42 % des personnes intégrées au baromètre) bénéficient d'un accompagnement professionnel renforcé.

Exemple de politique publique

2 200 personnes éloignées de l'emploi ont bénéficié d'un contrat de travail depuis 2005 grâce à la clause d'insertion

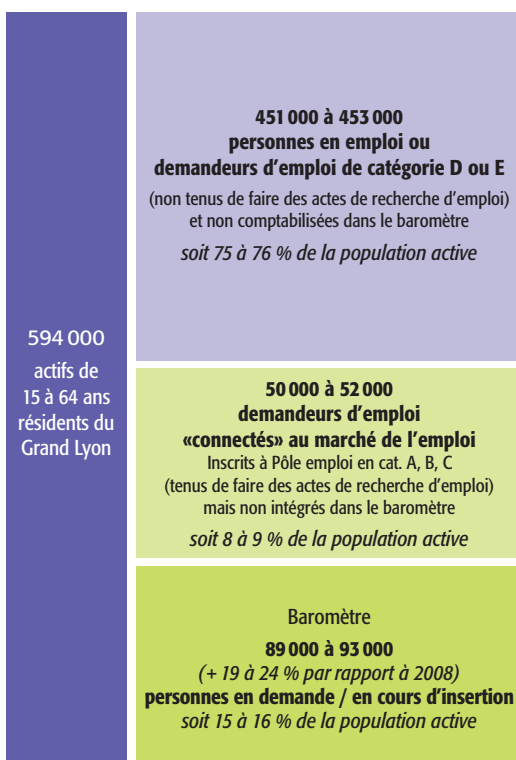
L'article 14 du nouveau code des marchés publics offre, depuis 2004, la possibilité d'utiliser la commande publique pour favoriser les parcours d'insertion de personnes éloignées de l'emploi en intégrant dans les appels d'offre une clause d'insertion. Le Plie du Sud-Ouest lyonnais a été missionné par le Grand Lyon pour la mise en oeuvre de la clause dans l'agglomération.

Après cinq ans et demi de mise en oeuvre, la clause a permis la signature de 2 200 contrats de travail, soit plus d'un million d'heures travaillées.

Parmi les bénéficiaires, 30 % sont sans diplôme et 49 % ont au mieux un niveau CAP ou BEP ; 47 % résident dans un quartier prioritaire.

Les travaux réalisés dans le cadre de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine ont représenté plus de la moitié des heures d'insertion.

Les résultats 2009



La composition du baromètre global à fin 2009 : l'accompagnement professionnel renforcé**



POUR ALLER PLUS LOIN ...

■ Pour s'informer

Les mesures en faveur de l'emploi

Sur le **site du Gouvernement**, on retrouve les mesures en faveur de l'emploi dans le cadre du plan « Rebond pour l'emploi » à destination des demandeurs d'emploi en fin de droits.

www.gouvernement.fr/gouvernement/toutes-les-mesures-en-faveur-de-l-emploi

Sur le **site du ministère de l'Emploi, du Travail et de la Santé**, on retrouve toutes les informations relatives aux politiques liées à l'emploi, au travail, à la formation professionnelle et à l'apprentissage, à la retraite et à la santé.

www.travail-solidarite.gouv.fr

Toutes les informations sur RSA.

<http://www.rsa.gouv.fr>

Données économiques sur l'agglomération lyonnaise

L'**Observatoire emploi, insertion et cohésion sociale** a été intégré à l'Opale en 2005. Il poursuit trois grands objectifs :

- Alimenter, en données et en études, la réflexion sur une stratégie de gestion prévisionnelle des emplois et de l'insertion concertée avec les milieux économiques,
- Faire apparaître les résultats de l'insertion,
- Mesurer la réduction des écarts entre les quartiers relevant de la géographie prioritaire et le reste de l'agglomération.

L'ensemble des publications de l'Observatoire partenarial lyonnais en économie sont disponibles sur le site.

www.opale-lyon.com

■ Pour participer

L'association **ALLIES** est en charge de la mise en œuvre du Plie de Lyon (Plan local pour l'insertion et l'emploi). Les objectifs d'ALLIES sont aussi de participer à des programmes articulés formation, accompagnement social et emploi ; de concourir à l'innovation sociale ; de participer au développement économique local afin de promouvoir la mise à l'emploi des plus démunis et à des missions d'ingénierie.

www.allies-plie.org

Issu de la fusion de l'ANPE et des Assedic, le **Pôle Emploi** propose des services renforcés plus performants aux demandeurs d'emploi, qu'ils soient indemnisés ou non, et aux entreprises.

www.pole-emploi.org

La mission de la **Maison de l'emploi et de la formation de Lyon** est de mieux coordonner les interventions sur l'emploi, l'insertion et la formation. La Maison de l'emploi et de la formation de Lyon regroupe l'Etat, la Ville de Lyon, le Pôle Emploi, l'Association ALLIES, la Mission locale, le Conseil régional, le Conseil général, le Grand Lyon, la Chambre du commerce et de l'industrie et la Chambre des métiers et de l'artisanat.

www.mdef-lyon.fr

L'**association Uni-Est** est la structure porteuse du Plie de l'Est lyonnais depuis 1993. Le Plie de l'Est lyonnais Uni-Est est une plate-forme de mise en cohérence des politiques publiques d'insertion et d'emploi : évaluation des besoins et des moyens, développement de projets, appui-conseils auprès des partenaires.

Le principal objectif est d'aider les demandeurs d'emploi à trouver un emploi durable. Cet objectif se décline en trois axes prioritaires : proposer un accompagnement personnalisé, favoriser l'accès à la formation, développer les relations avec les entreprises.

www.plie-uni-est.fr